



2021-2026
Procès-verbal n° 32a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 18 février 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures

Présence de 73/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (7): Mmes et MM. Rana Bassil, Marine Jordan, Monica Mendez, Alexandre Sacerdoti, Jérémie Stöckli, Lea Wattendorff et Pascal Wicht.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Andréas Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 31^{ème} séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

Ich stelle fest, dass ihnen die Einladung von 27. Januar 2025 mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend, sowie Montag 10. März 2025, ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avant d'ouvrir la parole sur ce point, je précise que nous traiterons l'ordre du jour des trois séances prévues de manière flexible en s'adaptant au déroulement des débats. Pour ce soir, je prévois les trois premiers messages, et pour demain soir le message relatif au stationnement. Il n'est pas exclu, cependant, demain que nous puissions déjà traiter des points qui sont prévus pour le 10 mars 2025. Cela dépendra de l'avancée des débats. En revanche, ce qui est exclu, c'est que nous puissions traiter

lors de la séance rapprochée du 10 mars 2025 les postulats et propositions qui seraient déposés ce soir ou demain. En ce sens, l'ordre du jour contient peut-être une petite erreur mais qui ne nécessite aucune modification à mon sens, la transmission de ces postulats aura évidemment lieu en avril 2025.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Election d'un·e scrutateur·rice-suppléant·e en remplacement de Mme Véronique Grady;
3. Approbation du procès-verbal n° 31 de la séance du Conseil général du 20 janvier 2025;
4. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – "congé menstruel" – message n° 46;
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, syndic
5. Crédit d'étude pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura – message n° 47;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
6. Crédit d'ouvrage pour la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu – message n° 48;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
7. Révision du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (310.1) – Mise en œuvre de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg" et adaptation de la réglementation communale relative au stationnement des taxis – message n° 49;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, directeur de la Police locale et de la Mobilité
8. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:

- n° 299 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la nouvelle estimation du prix de rachat du Gîte d'Allières;
 - n° 300 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative au plan grand froid de la Ville de Fribourg;
 - Nr. 302 von Frau Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) bezüglich Sportwoche an der deutschsprachigen Orientierungsschule Freiburg (DOSF);
 - n° 303 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la pratique de la Commune en matière d'annulation des amendes;
 - Nr. 307 von Herr Jean-Pierre Wolhauser (FDP) bezüglich Strassenpflaster rund um die Kathedrale in Bezug auf Menschen mit eingeschränkter Mobilität;
 - n° 309 de M. François Miche (PS) relative à l'acquisition par la Ville de Fribourg d'un bien immobilier mis aux enchères dans le quartier de Beaumont;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.
-

1. Communications du président

Le président.

- A. À la suite de la démission de Mme Naïma Khamel Seewer avec effet au 16 janvier 2025, Mme Véronique Bakajika Kabasu a été proclamée élue par le Conseil communal le 4 février 2025 et assermentée par la préfète de la Sarine le 10 février 2025. Mme V. Bakajika Kabasu, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- B. Autre point concernant l'ordre du jour, on vous a envoyé un erratum relatif à l'arrêté du message n° 46, le 28 janvier 2025, qui n'avait en réalité pas lieu d'être. La Commission financière n'a en effet, selon la loi sur les finances communales, pas à examiner ce message dans la mesure où les attributions de la Commission financière sont fixées de manière exhaustive à l'article 72 alinéa 1 lettre a) à i) de la loi sur les finances communales et que le message en question ne concerne aucun des cas de figure mentionnés dans cette disposition. Désolé pour cette confusion.
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. Conformément à l'article 55 du RCG, je vous rappelle les temps de parole suivants:
- 5 minutes pour les interventions liées à l'entrée en matière des messages qui sont à l'ordre du jour;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions:

- 2 minutes pour toute autre intervention, en particulier en ce qui concerne les prises de position sur les amendements, si cela se fait de manière distincte par rapport aux interventions en lien avec l'entrée en matière.

Avant de poursuivre l'ordre du jour qui est conséquent, je tiens à féliciter particulièrement notre collègue Laurent Woeffray qui passe sa soirée d'anniversaire parmi nous. Herzlichen Glückwunsch zum Geburtstag Laurent. (Applaudissements).

2. Election d'un·e scrutateur·rice-suppléant·e en remplacement de Mme Véronique Grady

Le président. À la suite de la prise de fonction de Mme V. Grady en tant que cheffe du groupe libéral-radical, nous devons élire une personne pour lui succéder comme scrutatrice suppléante.

Pour présenter une candidature, je passe directement la parole à Mme V. Grady.

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer M. Jean-Noël Gex en qualité de scrutateur suppléant.

Elle a beau être chaude, tiède ou froide, Jean-Noël Gex aime se jeter à l'eau. Il a plongé dans la vie politique en 1982 et, si on additionne ses mandats, il siège depuis 25 ans au sein de notre Conseil. Vous l'aurez compris, il connaît parfaitement les courants et méandres de notre institution. Déjà scrutateur lors des deux précédentes législatures, il est rompu à cette fonction et saura l'assurer avec rigueur et efficacité.

Nous vous remercions de soutenir cette candidature.

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidatures est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Jean-Noël Gex est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour son élection. (Applaudissements).

3. Approbation du procès-verbal n° 31 de la séance du Conseil général du 20 janvier 2025

Le président. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? Tel n'est pas le cas, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

4. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – "congé menstruel" – message n° 46

Steiert Thierry, syndic. Par le présent message, le Conseil communal vous propose de modifier le règlement du personnel de la Ville de Fribourg, suite à la transmission par le Conseil général de la proposition n° 15 (2021-2026).

La proposition n° 15 demandait l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel payé jusqu'à trois jours sans certificat médical, en précisant qu'un certificat médical serait exigé dès le 4^{ème} jour.

A notre connaissance, seule une commune de Suisse a introduit un tel congé dans son règlement, à savoir la Ville d'Yverdon. En outre, des projets sont en cours dans les villes de Lausanne et de Zurich. A Yverdon, le congé menstruel est entré en vigueur au début de l'année dernière, on ne dispose donc pas encore du recul nécessaire pour procéder à une évaluation. Faute de données et d'expériences sur le territoire suisse, le Conseil communal a également examiné les solutions proposées dans certains pays qui connaissent ce congé spécial depuis plus longtemps. Vous trouvez les informations y relatives en pages 2 et 3 du message.

Après examen des différents systèmes, le Conseil communal propose d'introduire une disposition qui répond au mandat donné, c'est-à-dire introduire un congé spécial en le distinguant des absences pour cause de maladie. Pour la mise en œuvre pratique de ce congé, la personne concernée devra cependant introduire une absence maladie dans le système de gestion du temps de travail, faute de quoi le motif de l'absence, à savoir des douleurs menstruelles, serait identifiable, ce qui ne serait pas compatible avec la protection des données sensibles. A ce sujet, l'autorité cantonale en matière de protection des données dont nous avons demandé l'avis s'exprime comme suit: "nous sommes d'avis qu'une saisie des données dans le gestionnaire du temps de travail obligeant les personnes employées à indiquer la nature de leur état de santé (congé menstruel) ne serait pas respectueux de la protection des données (principe de la proportionnalité, art. 8 LPrD). Les données de santé constituent des données sensibles et doivent faire l'objet d'une protection particulière. De plus, sur la base des informations saisies, la Ville de Fribourg serait à même de mener des activités de profilage au sujet de ses employées (p. ex. fréquence des absences, grossesse potentielle, ménopause etc.). En matière de relations de travail, le Tribunal fédéral a rappelé dans sa jurisprudence récente qu'en règle générale, la personne employée n'est pas tenue de fournir spontanément des renseignements sur son état de santé, et il n'est pas possible de déduire de son devoir de fidélité l'obligation d'informer son employeur de la survenance de n'importe quelle

maladie. Une divulgation de telles informations peut tout au plus être exigée dans le cadre d'une relation de travail s'il s'agit de protéger la santé des parties ou de tiers".

L'autorité de la protection des données précise ensuite que, je cite, "les organes communaux ne peuvent traiter des données concernant un collaborateur que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'établissement et à l'administrations des rapports de service. Toute absence doit être annoncée immédiatement au ou à la supérieur·e hiérarchique avec indication des motifs (art. 47 al. 1 du règlement du personnel). Ainsi, la Ville de Fribourg ne peut collecter et traiter des données de santé relatives à une personne employée que si celles-ci s'avèrent nécessaires à l'établissement et à l'administration des rapports de service. Or l'obligation de préciser que l'absence est due pour cause de douleurs menstruelles ne semble pas nécessaire à l'administration des rapports de service. La collecte systématique des données de santé en lien avec un congé menstruel apparaît de prime abord disproportionné au regard des finalités de traitement. Le fait de devoir annoncer une absence pour douleurs menstruelles est une obligation de dévoiler des informations sur l'état de santé, pour lesquelles on peut garder le secret et qui sont protégées par la protection des données".

Pour ces raisons, l'autorité cantonale recommande de saisir les absences pour cause de congé menstruel sans que le motif précis de l'absence ne soit saisi. La solution qui vous est proposée aujourd'hui respecte ces contraintes liées à la protection des données, et elle a pour conséquence qu'il ne sera pas possible d'effectuer des statistiques ou de procéder à des évaluations du congé menstruel.

Was die finanziellen Auswirkungen dieser Teilrevision des Personalreglements betrifft, so können diese nicht einmal grob geschätzt werden, da es im jetzigen Zeitpunkt nicht möglich ist, die Anzahl Tage zu evaluieren, die aufgrund des Menstruationsurlaubs bezogen werden könnten. Selbst eine Evaluation a posteriori, also nach einigen Jahren, dürfte sich als schwierig oder nicht praktikabel erweisen, da ja mangels einer Registrierung der konkreten Fälle keine entsprechenden Daten verfügbar sein werden.

En conclusion, le Conseil communal vous propose d'adopter cette révision partielle du règlement du personnel telle que présentée dans le message n° 46.

Discussion générale et d'entrée en matière

Le président. Comme aucune Commission n'a préavisé cette modification, j'ouvre directement la discussion générale et donne d'abord la parole aux représentant·e·s des groupes.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Zahnd Laura (Vert·e·s). Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour ce message. Les ajouts faits au règlement du personnel de la Ville nous conviennent et traduisent très bien les éléments que nous avons voulu mettre en avant dans notre proposition. C'est pourquoi le groupe des Vert·e·s soutient unanimement ce message. Cependant, nous resterons attentifs à son application car ce congé ne doit en aucun cas conduire à toute forme de discrimination car, j'insiste, le tabou autour des douleurs menstruelles est encore trop grand. Cette modification de règlement doit avant tout être une prise de position forte pour briser ce tabou et rappeler que ne pas venir travailler car on a de fortes douleurs liées à ces règles est non seulement possible mais aussi légitime.

Bon, alors ça, c'est pour la théorie. Il est vrai que jusqu'à maintenant, nous avons voulu vous convaincre avec des études, des faits et des chiffres, et je me suis dit que peut-être à ce stade une argumentation un peu plus personnelle était nécessaire. Comme beaucoup d'entre nous, j'ai grandi avec cette attente. On manque le travail quand on a une très grosse fièvre ou quand on s'est fait renverser par une voiture et, encore aujourd'hui, on attend qu'on fasse du télétravail. C'est vrai, dire aujourd'hui que je suis absente parce que j'ai mes règles, c'est encore difficile.

Pour ma part, les douleurs sont particulièrement compliquées le deuxième jour, je souffre de grosses migraines avec des bouffées de chaleur, de fortes nausées, des vomissements qui peuvent aller jusqu'à me clouer au lit pendant plusieurs heures à attendre que ça passe. Parfois les médicaments suffisent à me soulager parfois non, parfois la douleur est supportable parfois non, la plupart du temps je vais travailler mais parfois non. Ces absences aujourd'hui, elles viennent avec une culpabilité assez conséquente. Je m'en veux de manquer un jour de travail, de laisser mes collègues terminer seuls un rapport, de retarder une échéance ou de repousser une séance. Je m'en veux d'être mal et je m'en veux de n'avoir encore une fois pas su mieux anticiper cette douleur. Il faut aussi savoir que cette culpabilité, elle, prend beaucoup de place. Elle me fait aller au travail et repartir deux heures plus tard parce que je n'en peux plus. Elle me fait travailler quand j'ai la grippe parce que quand même j'ai déjà été absente ce mois-ci. Elle me fait compter avec anxiété chacune de mes absences et me fait dire à la fin de l'année: ok, seulement six jours, ça va. Ces absences j'en ai souvent honte et cette honte m'empêche d'en parler. Si vous avez peur des abus, eh bien moi j'ai peur qu'on m'accuse d'abuser. Je ne peux pas m'empêcher de me dire que si moi, qui suis sensibilisée à cette question et qui quand même co-signé une proposition sur le congé menstruel, je n'ose pas en parler ouvertement, je n'ose même pas imaginer ce que d'autres peuvent dans la même situation ressentir. Alors évidemment j'ai de la chance, j'ai de la chance d'avoir des menstruations qui ne perturbent que modérément ma vie professionnelle. J'ai de la chance d'avoir un travail dans lequel je peux organiser mes tâches comme je le souhaite et, c'est clair, je ne suis pas enseignante, je ne suis pas ambulancière, je ne suis pas vendeuse et je ne vais pas prétendre avoir une solution miracle sur comment le travail peut être organisé dans ces cas-là. Toutefois, ce dont je suis sûre, c'est que nous devons tout mettre en place pour instaurer un climat sans honte pour que chacun-e puisse parler et participer à la construction de solutions communes.

La modification de ce règlement, c'est une grosse étape, mais ce n'est que le début d'un chemin encore long vers la libération de la parole autour des douleurs menstruelles. Alors, pour l'ensemble de ces raisons, j'espère que vous accepterez tou-te-s ce message tel qu'il est.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Nobs Elisa (CG-PCS). Au nom du groupe CG-PCS ayant voté en faveur de la modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 au sujet du congé menstruel, nous sommes satisfaits que la modification de ce règlement ait été mise en place rapidement. Nous remercions le Conseil communal de cette mise en œuvre efficace.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a examiné cette proposition avec sérieux et tient à réaffirmer son engagement pour la prise en compte des problématiques de santé qui touchent de nombreuses femmes.

Nous reconnaissons l'existence des douleurs menstruelles, du syndrome prémenstruel, de l'endométriose et d'autres pathologies gynécologiques qui peuvent affecter la vie professionnelle. Nous considérons ces troubles comme des maladies et soulignons que notre système d'assurance maladie permet déjà d'en assurer la prise en charge.

In diesem Sinne werden wir einen Änderungsantrag zur Klarstellung von Artikel 103bis über die Menstruationsabwesenheit einreichen. Wir halten es nämlich für notwendig, eine präzisere und gerechtere Anwendung zu gewährleisten, indem wir festlegen, dass diese Abwesenheit für menstruierende Personen bestimmt ist, die an einer ärztlich diagnostizierten sekundären Dysmenorrhoe leiden.

Nous insistons également sur ce point essentiel: éviter de banaliser les douleurs liées aux règles. Il est primordial que les femmes concernées puissent être encouragées à consulter un médecin plutôt que de simplement s'absenter du travail. Un congé menstruel mal encadré pourrait, à terme, retarder des diagnostics médicaux importants et empêcher la détection de pathologies sous-jacentes qui pourraient être traitées ou soulagées.

Enfin, nous pensons qu'il faut saisir cette opportunité pour renforcer la prévention. Nous encourageons la mise en place de campagnes de sensibilisation pour informer sur ces pathologies, encourager la détection précoce et briser les tabous autour des menstruations et de la santé gynécologique.

Nous espérons que cette clarification sera entendue et adoptée.

Rapport du groupe socialiste

Seewer Leyla (PS). Le groupe socialiste a étudié le message n° 46 relatif à l'introduction d'un congé menstruel avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Notre groupe estime que le message soumis par le Conseil communal reflète l'engagement de notre Ville en faveur de l'égalité et du bien-être au travail. Il brise également le tabou des règles encore bien trop présent dans notre société et permet de reconnaître et de protéger la santé menstruelle et gynécologique dans le monde du travail.

À ce titre, notre groupe estime qu'il est important de rappeler que le congé menstruel permet de ne pas considérer les menstruations comme une maladie mais de reconnaître la douleur incapacitante que celles-ci peuvent parfois provoquer. Notre groupe se réjouit de ce congé menstruel et du fait que la Ville de Fribourg devienne une des villes pionnières en Suisse à instaurer un tel congé. Il soutiendra à l'unanimité le message n°46.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du message avec attention et remercie le Conseil communal et l'administration pour cette proposition.

Notre groupe s'étonne toutefois de nombreuses carences qu'il comporte et en demande dès lors le renvoi aux motifs suivants:

1. Des carences dans l'état des lieux réalisé dans le message, alors que le message de trois pages évoque la situation dans différents pays qui ont introduit ce système, notre groupe s'étonne de l'absence de précisions cruciales concernant par exemple la France et l'Espagne, pays qui connaissent tous deux le système de la sécurité sociale et dans lequel une absence, y compris pour des situations de maladie, entraîne un arrêt du versement de la rémunération et les indemnités pour maladie ne sont en général versées qu'après un délai de carence de trois jours. Ces carences dans les explications empêchent toute comparabilité objective des systèmes, ce que nous regrettons.
2. Nous tenons à rappeler et souligner la qualité et la richesse des débats ayant présidé à l'adoption de la proposition le 30 octobre 2023. J'étais donc, jusqu'à la prise de parole de M. le syndic, particulièrement déçue de constater que, malgré les différents points de vue exprimés et les préoccupations mentionnées en lien avec la protection des données, le message ne contenait aucune ligne sur la thématique, ni proposition concrète de mise en œuvre, mais je suis heureuse de constater et d'entendre que la préposée cantonale à la protection des données - j'imagine que c'est l'autorité qui a été mentionnée - a pu se prononcer. J'aurais voulu savoir à quelle date elle a pu se prononcer sur notre message.
3. Enfin, nous relevons, non sans déception, que l'impact de ce nouvel article sur les autres articles du règlement du personnel (ou de son règlement d'application) a été totalement négligé:
 - À titre d'exemple, on peut citer l'article 99 du règlement du personnel qui régit la réduction du droit aux vacances. En l'état, cette disposition prévoit qu'en cas d'empêchement de travailler de plus d'un mois, la durée des vacances est réduite d'un douzième par mois complet d'absence. Si on prend la possibilité des 36 jours offerte par cette nouvelle disposition, étant précisé que le premier mois n'est pas pris en considération, nous identifions un risque particulièrement élevé de discrimination indirecte, le Conseil communal ayant omis d'introduire ou d'étudier l'introduction à l'article 99 alinéa 2 le nouveau congé menstruel comme motif d'absence permettant la non prise en compte des deux premiers mois. C'est assez technique mais c'est une situation qui crée des discriminations qui ont déjà été soulevées dans le cadre professionnel, en tout cas en droit du travail.
 - Un autre exemple, c'est celui de l'article 22 du règlement d'application du règlement du personnel sur la progression annuelle, qui a donné lieu, en droit de la fonction publique, à une fracassante jurisprudence, (cf. arrêt A 6157/2014 et arrêt du TF 8C_605/2016 avec saisine du BFEG): La problématique est ici celle de la prise en compte ou non de certains

congés pour déterminer le droit à une augmentation salariale annuelle encore une fois avec un total potentiel de 36 jours d'absences possibles dans son libellé actuel, il est possible que ce nouveau congé contribue à de nouvelles inégalités en termes de rétribution, voire même une discrimination dans l'avancement.

Il est impératif que le Conseil communal procède à un examen sérieux des conséquences "en cascade" d'une telle disposition pour éviter que cette bonne intention n'aboutisse à une discrimination indirecte/croisée des bénéficiaires.

Si, malgré nos arguments et le risque élevé de discrimination indirecte des personnes menstruées concernées, notre Conseil devait confirmer l'entrée en matière, notre groupe entend déposer l'amendement suivant: "Un certificat médical est exigé en cas d'absence de plus de trois jours calendaire par mois et de 12 jours cumulés par année. L'appréciation d'un médecin-conseil peut être demandée".

Introduire un plafond annuel à ce congé menstruel permettrait, de notre point de vue de pallier les risques que ce congé constitue, pour les personnes menstruées, indirectement un frein à la prise en charge de ces douleurs incapacitantes, en omettant de consulter un spécialiste alors que le temps (de diagnostic notamment) est l'une des principales difficultés identifiées à ce jour pour une maladie telle que l'endométriose. A Yverdon-les-Bains, l'élue verte Carmen Tanner a défendu le texte suivant à présent en vigueur: "Le cumul des congés ne doit pas dépasser 12 jours par année civile pour un 100% et est accordé au prorata du taux d'activité pour les taux partiels."

Mon mot final sera donc un message de prévention générale: il n'est pas normal d'avoir des douleurs d'une telle intensité, à fréquence régulière. Mesdames les personnes concernées, consultez!

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné que les femmes aient monopolisé le débat sur ce thème, c'est vrai que je ne suis pas un spécialiste. Je n'y connais rien, on peut le dire pour une fois. Par contre, je connais le nom de la Préposée à la transparence et à la protection des données au niveau cantonal, il s'agit de Mme Martine Stoffel, on a déjà parlé d'elle. J'allais justement conseiller à Mme I. Sob de déposer l'amendement. Je cautionnerai cet amendement vu que cela a été dit par la suite quant à la périodicité des manquements ou des absences des collègues de la Ville de Fribourg, celles qui travaillent pour la Ville de Fribourg. Vous n'en faites pas partie Mme L. Zahnd, et je ne pense pas que vous avez dans votre entreprise d'aussi bonnes conditions parce que le privé n'arrive pas à suivre à ce niveau-là. Mais, justement, il y a une possibilité toute simple de savoir parce que quelle est la maladie d'une employée qui s'absenterait tous les 28 jours pendant trois jours? Je veux dire, il n'y a pas beaucoup de maladies qui comportent une périodicité aussi forte. C'était la seule chose que je voulais dire, je vous remercie M. le président.

Chauderna Margot (Vert-e-s). J'aimerais revenir sur quelques points qui ont été mentionnés sur la question du risque de discrimination.

J'ai l'impression que, selon ce qu'a expliqué le Conseil communal, le risque est largement écarté, vu qu'il n'y aura pas besoin de préciser, de cocher une case spéciale congé menstruel. Mais peut-être par rapport à ça, cela serait quand même intéressant d'avoir des données, peut-être via sondage anonymisé, à un moment donné pour savoir s'il y a réellement des personnes qui prennent ce congé si on accepte ce message ce soir et je l'espère. C'est donc une suggestion.

Sinon, sur la question des 12 jours maximum, je crois qu'on ne peut pas plafonner les douleurs menstruelles à 12 jours par année, cela ne fonctionne pas comme ça. Le propre des menstruations, c'est d'être difficilement prévisibles à la fois en termes de régularité, de longueur, de douleur, d'intensité des douleurs, des symptômes, etc. Les personnes menstruées ne savent pas à quel point elles auront des crampes, des migraines, une baisse d'énergie dans leurs interactions sociales, plein de choses qui peuvent affecter leur travail. Dès lors, cela me paraît absurde de vouloir plafonner les douleurs menstruelles à 12 jours par année, surtout avant d'avoir testé le modèle sans connaître combien de personnes prendront ce congé, combien de jours, etc.

J'aimerais ajouter aussi qu'évidemment c'est nouveau, mais c'est important d'être courageux·euse sur ce sujet, c'est une question de santé, d'égalité au travail et cela va aussi avec d'autres domaines et mesures dans lesquels on sera aussi attentives: égalité salariale, médecine égalitaire et inclusive, lutte contre les discriminations dans le monde professionnel en général et en dehors, équilibre vie professionnelle et personnelle, éducation à la santé et à la sexualité, etc.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je serai très brève. Je remercie ma préopinante pour la leçon sur ce qu'impliquent les douleurs menstruelles. Je voulais juste dire ici que l'on écrit une loi et je sais très bien ce que sont les questions de santé, ce que sont les idées, mais je veux juste dire qu'on va mettre des mots dans une loi et que cette loi sera appliquée, c'est un texte juridique, ce n'est pas une opinion.

Le président. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Steiert Thierry, syndic. Je remercie tous les groupes qui ont un pris la parole et qui ont, pour la plupart, accepté le message que nous leur avons présenté. Je rappelle ici que le Conseil communal ne fait ni plus ni moins que de répondre à une demande du Conseil général, une proposition impérative qui a été transmise.

Avant de répondre à quelques questions, je vais revenir tout d'abord sur la demande de renvoi qui, à notre sens, est relativement incompréhensible vu que, effectivement, on aurait pu creuser encore bien plus et aller encore plus loin dans les comparaisons internationales sachant que cela n'aurait pas apporté grand-chose de plus parce que les réalités ne sont pas forcément les mêmes qu'en Suisse. Nous nous sommes donc concentrés sur le seul exemple existant actuellement en Suisse, qui est Yverdon, mais qui ne permet pas encore de procéder à des évaluations, vu qu'il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. À rappeler aussi qu'à Yverdon, contrairement à ce qui s'est fait chez nous, manifestement la protection des données cantonale n'a pas été sollicitée et une solution a été mise en place qui, selon notre acception de la problématique, n'est pas compatible avec la protection des données puisqu'à Yverdon un code particulier pour la saisie du temps de travail a été prévu, ce qui veut dire que l'employée qui fait usage de ce congé spécial doit mentionner que c'est bien un congé menstruel qu'elle invoque.

Pour ce qui concerne les amendements, que ce soit celui du Centre ou celui du PLR, et je veux être très clair là-dessus, les deux ne sont pas compatibles avec les exigences de la protection des données parce que les deux exigeraient justement qu'on puisse identifier ces congés de manière précise, que ce soit en relation avec l'amendement du groupe libéral-radical qui demande qu'une dysménorrhée secondaire soit bien diagnostiquée par un médecin ou par le groupe du Centre qui demande qu'il y

ait un plafonnement de 12 jours. Comment veut-on pouvoir savoir si on veut plafonner ce congé-là? On ne pourrait le savoir que si on a un code spécifique qui permet de le définir. Les deux amendements ne peuvent donc être que refusés, sinon on se trouvera en contradiction avec les exigences de la protection des données.

Dernier élément, je réponds à la question posée par Mme la conseillère générale I. Sob. L'avis de l'autorité cantonale, qui donc dans son intitulé complet s'appelle autorité cantonale de la transparence de la protection des données et de la médiation, date du 21 janvier 2025. Je n'ai pas de sceau de réception, je ne sais donc pas à quelle date nous l'avons reçu, mais il date du 21 janvier et je pense que nous l'avons reçu dans les jours qui suivaient ce 21 janvier 2025.

Le président. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi.

Conformément à l'article 54 alinéa 1 lettre b), les propositions de renvoi doivent indiquer les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. En l'état, j'ai noté pour ma part que la demande de renvoi déposée par le groupe Le Centre/PVL demande un complément en matière de comparaison internationale, un complément d'information en matière de protection des données, ainsi qu'un complément, respectivement un examen des conséquences en cascade sur les autres articles du règlement du personnel ou du règlement d'exécution, notamment en termes de droit aux vacances et de prétentions salariales.

Mme I. Sob, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi telle qu'énoncée?

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Oui.

Vote sur la demande de renvoi

C'est par 45 voix contre 25 et 2 abstentions que le Conseil général refuse la demande de renvoi du groupe Le Centre/PVL.

Ont voté en faveur du renvoi: 25 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: 45 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 2 Jordan Simon (CG-PCS), Rugo Claudio (PA)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 46

Article premier

Le président. La faute d'orthographe à l'alinéa 2 sera évidemment automatiquement corrigée (demandée, et non pas demandé).

Gex Océane (PLR). Comme annoncé et malgré ce qui a été indiqué par M. le syndic, nous avons déposé un amendement à cet article complétant l'alinéa 1: Un congé payé de 3 jours est accordé aux personnes menstruées en cas de menstruations douloureuses et incapacitantes, **qui présentent une dysménorrhée secondaire diagnostiquée par un médecin.**

Le président. Je pars donc du principe que vous maintenez votre amendement et ne vous le demanderai a priori pas. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer sur cet article premier?

Collaud Oliver (Vert-e-s). À mon avis, l'amendement qui a été déposé est irrecevable, car contraire au droit supérieur pour les raisons expliquées par M. le syndic.

Steiert Thierry, syndic. Sans répéter toutes les considérations d'ordre du droit sur la protection des données, j'aimerais simplement mettre en garde que si cet amendement passe, l'application du congé menstruel sera tout simplement impraticable et on met le Service RH devant un dilemme absolu et aussi les personnes concernées par ce congé.

Le président. M. le conseiller général O. Collaud, est-ce que vous demandez un vote sur la recevabilité de l'amendement?

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je remercie M. O. Collaud d'avoir attiré notre attention là-dessus. C'est vrai qu'à y regarder de plus près, après les explications du Conseil communal, on se rend compte que tout l'article est contraire au droit supérieur puisqu'en réalité, étant donné qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre le congé menstruel tel qu'il a été déposé et qu'il y a déjà un congé maladie, toute cette discussion n'a pas lieu d'être et du coup je veux bien que l'on vote sur le tout.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Par rapport à votre première question, oui, je souhaiterais qu'il y ait un vote sur la recevabilité, sinon je n'aurais pas soulevé la question.

Par rapport à la remarque de Mme I Sob, je crois qu'il y a une confusion entre contradiction et complémentarité. Ce congé-là, ce congé menstruel, vient en complémentarité du congé médical. Il est en fait aussi déjà couvert par le congé médical normal. Le fait qu'une nouveauté qui n'en est pas une soulève autant de problèmes, autant de questions, c'est bien la preuve qu'il faudrait plus en parler.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). À ma connaissance, on n'a jamais voté sur la recevabilité d'un amendement. On peut le refuser ou l'accepter, mais on n'a jamais voté sur la recevabilité d'un amendement. On ne peut pas le faire en séance ce soir.

Gex Océane (PLR). Après les discussions, nous allons retirer cet amendement mais je tiens quand même à préciser que l'alinéa 2 est dès lors aussi contradictoire puisqu'on parle là d'un certificat médical exigé en cas d'absence de plus de trois jours.

Steiert Thierry, syndic. Désolé de devoir reprendre la parole. Il n'y a pas de contradiction dans le sens où l'alinéa 2 reprend tout simplement la disposition de l'article 47 concernant les congés maladie et que c'est une demande explicite des auteurs de la proposition que de procéder de cette manière-là. On ne fait pas de distinction sur le fond entre le congé menstruel et l'absence pour maladie dans le temps de saisie. La personne qui fera donc usage de ce congé-là, tout comme n'importe quelle autre personne qui aura une absence maladie de plus de trois jours, devra présenter un certificat médical. Toutefois, ce dernier ne contiendra aucune indication sur le fait qu'il s'agit d'un congé menstruel. Ce certificat médical ne fera ni plus ni moins que ce qui est le cas aujourd'hui, il attestera par un médecin que la personne est en incapacité de travailler totale ou partielle pour une durée déterminée mentionnée sur le certificat.

Le président. Je prends acte que le groupe libéral-radical a retiré son amendement. Nous sommes toutefois saisis d'un second amendement sur l'alinéa 2. Mme la conseillère générale I. Sob, maintenez-vous formellement votre amendement?

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Oui.

Le président. L'alinéa 2 aurait donc la teneur suivante: "Un certificat médical est exigé en cas d'absence de plus de trois jours calendaires **par mois et de 12 jours cumulés par année.** L'appréciation d'un·e médecin-conseil peut être demandée".

M. le conseiller général O. Collaud, dans la mesure où la même problématique pourrait se poser, est-ce que vous maintenez formellement votre demande de vote sur la recevabilité de cet amendement?

Collaud Oliver (Vert·e·s). Cet amendement est contraire au reste du règlement portant sur des congés maladie dont le congé menstruel fait partie et il est contraire au droit général de la fonction publique qui donne un délai de carence beaucoup plus long que 12 jours avant de voir ses rapports de travail modifiés, et il manque une conséquence. On reproche du travail bâclé au Conseil communal puis on en propose ici. C'est donc un peu dommage.

[Plusieurs personnes parlent hors micro]

Le président. Veuillez parler dans les micros, s'il vous plaît. Mme la conseillère générale I. Sob, souhaitez-vous vous exprimer encore une fois? Tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à M. le syndic.

Steiert Thierry, syndic. Je vous concède à tou·te·s que c'est une matière relativement compliquée que de légiférer dans ce contexte-là, cependant l'amendement présenté ici pose plusieurs problèmes. C'est notamment le même problème qu'avec l'amendement du groupe libéral-radical

tout à l'heure. Si cet amendement devait passer, il poserait un dilemme, il serait impraticable ou alors on admettrait qu'on viole les principes de la protection des données. Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, parce que si on accepte cette limitation de trois jours calendaires par mois et de 12 jours cumulés par année pour le congé menstruel, je rappelle quand même que cette limitation-là n'est pas prévue pour les absences de maladies "normales" ou autres selon l'article 47 du règlement, donc ça serait une discrimination des personnes qui font usage du congé menstruel que de demander un certificat médical qui est plus contraignant que dans la réglementation générale de l'article 47. Je ne sais donc vraiment pas comment on pourrait mettre en application cet amendement-là et on ne pourrait que le faire dans la mesure où la personne touchée "dévoilerait" son motif médical d'absence, à savoir le congé menstruel.

Interruption de la séance

Le président. Je demande aux membres du Bureau scrutateur·rice·s ainsi qu'aux chef·fe·s de groupe de m'accompagner dehors. Je vais lever la séance pendant cinq petites minutes pour que l'on statue sur la question de savoir si nos amendements sont désormais soumis à des votes de recevabilité ou non. Ensuite, on reviendra et on communiquera une décision à ce sujet. Je remercie donc les membres qui ne font pas partie du Bureau de rester dans la salle ces quelques minutes.

La séance est interrompue de 20.18 à 20.23 heures.

Le président. Nous pouvons reprendre notre séance, merci pour votre patience, un grand merci également aux membres du Bureau pour leur soutien et la discussion. Voici ce qu'il en est ressorti. D'une part, effectivement, ce n'est pas forcément une raison, il n'y a jamais eu de vote de recevabilité sur un amendement, il n'y a pas forcément la nécessité d'ouvrir cette pratique, sachant que les personnes qui s'opposent à la recevabilité d'un amendement sont invitées évidemment à refuser l'amendement en question. Surtout, selon certains avis exprimés, il y a une confusion entre recevabilité formelle – ici, l'amendement pourrait être qualifié de recevable formellement pour certaines personnes – et inapplicabilité de l'amendement, ce qui n'est pas nécessairement un motif d'irrecevabilité. Enfin, il reste au Conseil communal, s'il estime qu'un amendement adopté serait inapplicable ou irrecevable, les voies de droit à la Préfecture pour s'opposer à un vote du Conseil général.

Compte tenu de ces considérations, nous allons directement passer au vote sur l'amendement.

Vote 1

Proposition d'amendement du groupe Le Centre/PVL visant à modifier l'article premier, alinéa 2, de la manière suivante: "Un certificat médical est exigé en cas d'absence de plus de trois jours calendaires par mois et de 12 jours cumulés par année. L'appréciation d'un·e médecin-conseil peut être demandée."

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 46 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia

2021-2026 – Procès-verbal n° 32a de la séance ordinaire du Conseil général
du 18 février 2025

(PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 21 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Jordan Simon (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC)

C'est par 46 voix contre 21 et 5 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe Le Centre/PVL.

Vote 2

C'est par 49 voix contre 7 et 16 abstentions que le Conseil général adopte l'article premier, tel que rédigé dans le message par le Conseil communal.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal: 49 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la version du Conseil communal: 7 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 16 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 51 voix contre 1 et 20 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 46 du 16 décembre 2024,

Arrête:

Article premier

Le règlement du personnel de la Ville de Fribourg est modifié comme suit:

Art. 103bis Congé menstruel en cas de règles douloureuses

1 Un congé payé de trois jours est accordé aux personnes menstruées en cas de menstruations douloureuses et incapacitantes.

2 Un certificat médical est exigé en cas d'absence de plus de trois jours calendaires. L'appréciation d'un-e médecin-conseil peut être demandée.

Article 2

La présente modification est sujette au référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 18 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 51 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 20 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

5. Crédit d'étude pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura – message n° 47

Le président. Je vous informe que Mme la présidente de la Commission financière, Mme M. Jordan, étant excusée ce soir au même titre que M. le vice-président de la Commission financière, il a été décidé d'un commun accord avec la présidence que la Commission financière qu'elle sera représentée par un de ses membres en la personne de M. S. Jordan qui nous donnera le rapport de la présidente de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Jordan Samuel, rapporteur de la Commission financière. Je me fais ici le porte-parole de la présidente de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière sur le message n° 47

Notre Commission a principalement soulevé quelques questions d'ordre financier. Toutefois, ce message n'a pas suscité de débats majeurs en son sein. Les aspects techniques relatifs à la rénovation des bâtiments ont été examinés en détail par la Commission de l'édilité, à laquelle nous renvoyons pour des précisions supplémentaires. Concernant la clause du besoin, il a été précisé que le site est en mesure d'absorber les besoins des écoles primaires francophones. Cependant, la Ville a choisi de ne pas y intégrer les besoins futurs du quartier Torry-Est, le site du Jura étant déjà fortement sollicité.

Aspects financiers

L'investissement total s'élève à CHF 23'591'000.-, incluant la rénovation des bâtiments B1, B2 et C, la végétalisation et l'aménagement des cours extérieures, ainsi que la végétalisation des toitures plates et les containers. Cette estimation présente une marge d'erreur de +/- 25%.

Le crédit d'étude couvre jusqu'à la phase SIA 4.41, incluant l'appel d'offres, ce qui représente environ 50% des prestations de certains mandataires.

La Commission salue l'intégration de la réflexion autour de l'obtention de la norme Standard Construction Durable Suisse (SNBS). Bien que son obtention représente un coût supplémentaire, cette démarche s'inscrit dans les objectifs de durabilité poursuivis par la Ville. Sur la base du retour d'expérience du projet pilote mené pour le bâtiment de la Vignettaz B, le Conseil communal devra

déterminer si l'obtention du label constitue une plus-value ou si l'application de ses critères peut se faire sans certification formelle.

Différences d'estimations financières

Certains membres de la Commission ont relevé un écart significatif entre l'évaluation initiale de CHF 12 millions, issue du calcul Stratus de 2021, et le montant proposé dans ce message, soit CHF 23 millions. Il nous a été expliqué que le coût avancé dans ce message repose sur une étude de faisabilité menée par des professionnels, qui ont défini le programme de rénovation. En revanche, Stratus ne constitue pas un instrument de planification financière, mais un outil permettant d'identifier le moment opportun pour l'assainissement d'un bâtiment sur la base d'un constat visuel. Il vise principalement à optimiser le calendrier d'intervention et à établir une première estimation pour le plan financier, d'où les écarts possibles avec une étude de faisabilité détaillée.

Étude sur le réemploi des containers de l'école de la Vignettaz

Notre discussion a également porté sur le budget de CHF 150'000.- alloué à une étude de faisabilité concernant le futur usage des containers de l'école de la Vignettaz et les potentielles économies associées. Il nous a été précisé que cette étude permettra d'évaluer leur démontage et leur réutilisation sur d'autres sites, notamment dans le cadre de l'assainissement des bâtiments de l'école du Jura.

Détermination de la Commission financière

Au final, l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée. C'est à l'unanimité des 11 membres présents que la Commission financière préavise favorablement le message n° 47, c'est-à-dire l'engagement d'un montant de CHF 2'492'330.- TTC pour l'étude en vue de la réalisation de l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura à Fribourg.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 29 janvier passé que notre Commission s'est réunie sur site pour traiter du message n° 47. Notre séance a débuté par une visite d'une partie des locaux du complexe scolaire du Jura.

Je remercie en particulier M. le directeur de l'Edilité, M. l'architecte de Ville ainsi que le chef de projet pour leurs explications claires et détaillées qui ont permis à la Commission de construire rapidement son préavis.

Chacun-e d'entre vous ayant eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes, je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

Comme nous avons pu nous en rendre compte lors de la visite des locaux, les bâtiments concernés sont très marqués par les années et il serait irresponsable d'attendre plus longtemps. Si des améliorations peuvent être apportées, ce sont avant tout les questions de sécurité et de confort minimum pour les utilisateurs qui doivent être considérées.

La hauteur de sécurité des allèges vitrées des salles de classe, la composition et les caractéristiques des verres utilisés ainsi que la hauteur des garde-corps intérieurs sur les escaliers ne correspondent plus aux normes en vigueur.

Il en est de même pour le respect des normes actuelles en matière de protection incendie.

Les plaques des plafonds suspendus des salles de classe ont déjà été déposées. Si cette mesure a permis de retirer des matières potentiellement dangereuses, l'acoustique des locaux a été fortement péjorée.

Vous aurez également pu le lire dans le message; le bilan énergétique effectué démontre que des mesures doivent être prises rapidement.

Les installations techniques, qu'elles soient sanitaires ou électriques sont également en fin de vie et le plus souvent hors des normes actuelles.

Les aménagements extérieurs doivent également être assainis.

Durant notre séance de nombreuses questions portant sur des points précis du message ou sur des constats faits durant la visite ont pu trouver des réponses complètes. Mais sur le principe, personne n'a remis en cause la nécessité d'aller rapidement de l'avant avec les études et donc d'accepter le crédit demandé par le Conseil communal.

Nous attendons avec une certaine impatience la demande de crédit d'ouvrage et, bien sûr, la réalisation des travaux.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 10 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préaviser favorablement l'objet présenté.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je ne vais bien évidemment pas redire ce qui vient d'être dit, si ce n'est surtout de remercier les membres de la Commission de l'édilité et les membres de la Commission financière pour les discussions et les débats que l'on a eus en commission, également pour les préavis unanimes favorables au présent crédit d'étude. Je me permettrai juste de rendre attentif encore à deux ou trois éléments.

Tout d'abord, on parle des bâtiments B1, B2 et C. Qu'est-ce qui se cache derrière ces lettres? Ce sont 21 salles de classe primaires, 2 salles de sport vestiaires et abris, ainsi que 8 salles de classe enfantines. Vous comprendrez la nécessité que l'on a de prévoir des containers suffisants durant la phase de chantier puisqu'elle sera particulièrement compliquée. En effet évidemment, tout le site restera en fonction. Il y aura donc là évidemment, au niveau des différents services impliqués, un grand effort de coordination à faire afin de limiter les nuisances au niveau de l'enseignement.

Il faut également relever les trois axes importants qui ont guidé le Conseil communal dans ce projet d'assainissement. Notamment, cela a été relevé, la question du label SNBS. Malgré le fait de ce que l'on vous avait déjà annoncé dans le cadre du message pour Vignettaz B, le Conseil communal a déjà choisi de continuer sur cette labellisation, respectivement sur l'application des critères SNBS dans le

cadre de cet assainissement vu le retour positif intermédiaire sur le projet de rénovation du bâtiment Vignettaz B. L'autre élément étant le fait aussi ne pas "s'arrêter" aux quatre murs des bâtiments concernés mais également de concevoir l'espace qui les entoure, à savoir l'espace d'aménagement des cours. Il faut donc prévoir un montant pour permettre l'aménagement de ces cours d'école. Evidemment, on ne peut plus concevoir en 2025, respectivement lorsque cela sera construit, que l'enseignement ou le bien-être des écoliers se fasse uniquement à l'intérieur des quatre murs. Il faut également concevoir l'espace extérieur et finalement aussi le fait de végétaliser les toitures, respectivement d'y installer des panneaux photovoltaïques. Vous allez plutôt me dire qu'il n'y a rien de révolutionnaire là-dedans. Par contre, vous l'avez vu, ce que l'on va faire dans ce projet-là, c'est travailler avec Particip SA. Cela permettra donc également d'impliquer un plus grand nombre de personnes dans l'investissement qui concerne les panneaux photovoltaïques.

Au nom du Conseil communal, évidemment, je vous invite à accepter le présent message.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Pour l'école elle-même, il n'y a aucun besoin d'être prolix: il faut assainir, rapidement. Un crédit d'étude est donc urgent. Comme cela a été dit, c'est premièrement pour des raisons de sécurité sur le site, notamment au niveau des fenêtres. Deuxièmement, parce que c'est une passoire énergétique. Troisièmement, parce que, surtout depuis le démontage des faux-plafonds qui contenaient de l'amiante, les classes ressemblent à de vieux sous-sols inquiétants avec une insonorisation totalement insuffisante pour l'enseignement. Notre groupe appelle en outre de ses vœux le réemploi des pavillons de la Vignettaz durant les travaux si c'est techniquement possible et si c'est financièrement raisonnable.

Mais il y a deux aspects que nous devons développer davantage:

1. Les besoins scolaires du quartier

Depuis l'arrivée de la DOSF surtout, le site scolaire du Jura, pourtant vaste, est devenu très dense. On pourrait donc comprendre qu'il n'y ait pas de densification supplémentaire. D'ailleurs, notre groupe, depuis des années, appelle le Conseil communal à planifier des écoles de quartier, à taille humaine. On nous dit que l'actuelle école primaire du Jura devrait couvrir les besoins. Mais on n'y intègre pas les AES, avec pour corollaire de prochains coûts élevés ailleurs dans le quartier. Et on ne fait en outre aucune mention ni du PAD de Torry-Est, à cinq minutes à pied, qui pourrait attirer prochainement plus de 2'000 personnes en ville, ni du site de la Poya, à dix minutes à pied, qui lui pourrait en attirer plus de 1'000 un peu plus tard.

On prévoit de dépenser, ici, CHF 23 millions pour rénover le Jura sans extension, sans tenir compte ni des AES et sans même évoquer les besoins supplémentaires du quartier à moyen terme. Cela ne semble guère responsable, guère raisonnable.

Même s'il a été dit en Commission de l'édilité qu'il pourrait y avoir un nouveau site scolaire à Torry-Est, on a l'impression que c'est le chaos en matière de planification, ou alors une absence de toute planification. Nous demandons dès lors instamment au Conseil communal de

planifier sans attendre. Nous demeurons convaincus à cet égard qu'un site tampon à Jolimont constituera toujours une soupape vitale en matière d'infrastructures scolaires pour couvrir, selon les années, les besoins des sites voisins: Jura, Vignettaz, Pérolles et Bourg.

2. Les questions financières

On lit en page 19 du message qu'une étude faite en 2021 selon la méthode Stratus évaluait l'assainissement de ce site à CHF 12.1 millions. Or en 2023, deux ans plus tard, l'étude de faisabilité nous dit pour les mêmes rubriques qu'il faut CHF 20.7 millions.

CHF 8.6 millions de plus! 171% de la facture! Vous avouerez que l'inflation sur deux ans est tout bonnement faramineuse. Certes, Stratus fait un calcul superficiel, estimatif. Il est bien sûr correct de contrôler donc comme ici par étude de faisabilité. Mais une telle différence est grave de conséquences pour notre commune car elle ne peut pas être compensée ailleurs. Ce sont bien sûr les prévisions de Stratus, c'est sur elles que se basent tous les assainissements prévus dans notre plan financier. Or si tous les postes qui y sont estimés selon Stratus augmentent de 171%, qui plus est en deux ans seulement, notre ville est bien proche de la faillite. Notre groupe vous le dit lors de l'examen de chaque budget ces dernières années: il faut que la commune priorise, investisse avec raison, soit bonne gestionnaire de deniers qui sont ceux des contribuables, sans le luxe de trop nombreux projets éditaires récents. Mais la majorité de gauche fait le dos rond en assurant que tout serait sous contrôle, que tout irait bien. Non, dans ce dossier-ci nous avons des chiffres précis, CHF 8.6 millions de plus qui prouvent qu'au contraire la majorité de gauche a perdu tout contrôle et que rien ne va plus.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Andrea Diana (Vert-e-s). Eine Schule ist mehr als ein Gebäude – sie ist ein Ort des Lernens, des sozialen Miteinanders und der Zukunft unserer Kinder. Doch was, wenn dieses Fundament durch strukturelle Mängel, fehlenden Brandschutz oder ungenügende Erdbbensicherheit gefährdet ist? Wir dürfen nicht warten, bis etwas passiert – wir müssen jetzt handeln.

Die geplante Sanierung des Jura-Schulhauses ist daher unumgänglich. Die Stadt stellt damit sicher, dass unsere Kinder in einer geschützten und modernen Umgebung lernen können. Wir begrüßen ausdrücklich, dass das Projekt nach dem Standard Nachhaltiges Bauen Schweiz (SNBS) zertifiziert wird, wie es bereits beim Gebäude B der Vignettaz der Fall war. Der SNBS stellt sicher, dass Bauprojekte nicht nur ökologisch, sondern auch ökonomisch und sozial nachhaltig sind. Dies ist ein entscheidender Schritt in die richtige Richtung.

Ebenso wichtig ist, dass die Stadt eine Richtlinie erarbeitet zu Nachhaltigkeitszielen für Renovationen und Neubauten im städtischen Immobilienpark. Wir unterstützen dieses Vorhaben und fragen den Gemeinderat: Wann dürfen wir mit der Fertigstellung und Umsetzung dieser Richtlinie rechnen?

Ein weiteres zentrales Anliegen ist die Barrierefreiheit. Die SIA-500-Norm wird zwar erwähnt, doch in der Praxis bleibt der Fokus oft auf Rollstuhlgängigkeit beschränkt. Menschen mit Seh- und Hörbehinderungen werden häufig nicht ausreichend berücksichtigt – selbst bei Neubauten. Wir erwarten, dass die Stadt hier entschlossen handelt und die SIA-500-Vorgaben vollständig umsetzt.

Konkret heisst das:

- Verbesserte Akustik durch geeignete Materialien;
- Klare Kontraste für Orientierung und Sicherheit;
- Eliminieren von Hindernissen auf Kopfhöhe;
- Einheitliche, blendefreie Beleuchtung.

Diese Massnahmen sind keine Zusatzleistung, sondern eine Notwendigkeit für eine inklusive Stadt. So meine Frage an den Gemeinderat: werden Sie sicherstellen, dass die SIA-500-Vorgaben zur Barrierefreiheit künftig in allen Sanierungen und Neubauten konsequent umgesetzt werden?

Die Baustelle während des laufenden Schulbetriebs wird eine Herausforderung. Doch mit dem positiven Vorbescheid der Finanzkommission ist klar: Die Stadt kann und muss diese Investition stemmen. Offen bleibt jedoch, ob der vorgesehene Kredit von CHF 10'000.- pro Gebäude für Sondierungen wirklich ausreicht? Wird hier nicht von Anfang an zu knapp kalkuliert?

Ebenso fragen wir uns, warum das sanierungsbedürftige Gebäude A nicht Teil des Projekts ist? Zudem erwarten wir, dass die Wiederverwendung von Baumaterialien im Sinne der Kreislaufwirtschaft konsequent geprüft wird. Eine nachhaltige Sanierung bedeutet mehr als frische Farbe – sie braucht ein Umdenken im Umgang mit Ressourcen. Daher fragen wir: wie stellt der Gemeinderat diese Wiederverwendung sicher?

Mit diesem Projekt investiert die Stadt in eine lebenswerte Zukunft – ein Ziel, das wir als Grüne entschieden unterstützen. Deshalb stimmt die Fraktion der Grünen dem Kredit für den Schulkomplex Jura zu.

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 47 concernant le crédit d'étude pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura.

Nous remercions le Conseil communal, en particulier le conseiller communal Elias Moussa et ses Services pour la qualité du document fourni.

La Ville de Fribourg abrite plus de 90 sociétés sportives et consacre chaque année six à sept millions pour aménager ou rénover les infrastructures sportives. Le Plan directeur des sports Horizon 2030 souligne que "le domaine du sport, comme tant d'autres, vit des transformations rapides et profondes. Des nouvelles disciplines apparaissent, la mixité des pratiques est désormais la règle, les publics s'élargissent et les attentes se multiplient." À ce jour, les clubs sportifs se heurtent à une offre limitée en termes de disponibilité des salles de sport, tant au niveau des jours et horaires proposés, que de l'accessibilité, qui reste insuffisamment adaptée à certains sportifs de haut niveau. Dans cette optique, nous demandons au Conseil communal d'envisager l'ajout d'un étage supplémentaire au bâtiment B2 afin d'en doubler la capacité des salles de gym.

Les aménagements prévus s'alignent parfaitement avec les objectifs des programmes "Nature et Paysage", ce qui nous réjouit particulièrement. Nous tenons également à souligner l'importance

d'avoir des sols et des végétaux permettant de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité. De plus, prévoir des aménagements pédagogiques et ludiques adaptés aux besoins des jeunes d'aujourd'hui s'inscrit dans les dépôts et interventions que nous avons effectués ici en plénum.

L'eau est une ressource précieuse, même si nous n'en manquons pas à Fribourg. Nous souhaiterions obtenir des clarifications sur la récupération des eaux de pluie sur les toitures végétalisées. En effet, la valorisation des eaux pluviales, notamment pour l'entretien des espaces extérieurs, devrait être intégrée au projet. D'ailleurs le label SNBS recommande notamment la réduction de la consommation d'eau potable et la gestion locale des eaux pluviales.

Concernant les abris PC, notre groupe aimerait connaître leur future affectation. Si un assainissement est envisagé plutôt qu'une désaffectation, il convient de rappeler que le financement incombe principalement au Canton, avec la possibilité de subventions fédérales pour certains équipements spécifiques.

Nous avons relevé un delta important de plus de 70% entre les montants figurant dans Stratus et ceux de l'étude de faisabilité. Comment expliquer que ces chiffres n'aient pas été mis à jour? Il est essentiel que le programme de réévaluation des bâtiments soit actualisé pour garantir la pertinence et la fiabilité de l'outil.

En conclusion, notre groupe est favorable à l'octroi du crédit d'étude de CHF 2'492'330.- TTC, en espérant que les points soulevés seront pris en considération pour aboutir à un projet plus durable, cohérent et adapté aux réalités locales.

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a pris le temps d'étudier avec attention le message n° 47 relatif à la demande de crédit d'étude pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura. Nous tenons, dans un premier temps, à souligner la qualité de ce message, ainsi que celle des illustrations, plans et autres documents annexes qui ont grandement facilité notre compréhension de l'état des lieux et des enjeux auxquels sont confrontés ces bâtiments.

À la suite de l'analyse Stratus menée en 2020, le Conseil communal a décidé de lancer un projet d'assainissement global, intégrant des éléments essentiels tels que la structure des bâtiments, les installations techniques, la sécurité, l'accessibilité et les enjeux énergétiques, etc. Le groupe socialiste souhaite attirer l'attention sur l'importance de prendre en compte, dès le début de la planification, les contraintes de timing et de logistique liées à ces travaux afin de limiter au maximum les désagréments pour le bon fonctionnement de l'école, ainsi que le bien-être des élèves et du personnel enseignant.

Nous nous réjouissons également de l'inclusion du label SNBS dans ce projet, une initiative déjà saluée lors de la rénovation d'un bâtiment à l'école de la Vignettaz. Ce label est un gage de qualité et de respect des normes environnementales. Parmi les travaux envisagés, citons la rénovation de la ventilation, la mise aux normes des sanitaires et des fenêtres, qui présentent des risques importants en raison notamment aussi de fuites d'eau, ainsi que la réfection des faux plafonds, des installations

électriques, etc. Nous applaudissons également la décision d'intégrer des toitures végétalisées et des panneaux photovoltaïques qui permettront non seulement d'améliorer l'efficacité énergétique mais aussi de participer à la transition écologique.

Le groupe socialiste tient à saluer la décision du Conseil communal de lancer une étude globale sur les aménagements extérieurs de l'école. Actuellement, l'établissement ne dispose que d'une seule aire de jeux, ce qui est largement insuffisant compte tenu du nombre d'élèves. Une révision complète de ces espaces, inscrite dans le programme Nature et Paysage, est donc une initiative particulièrement bienvenue. Cette étude portera notamment sur les enjeux liés aux îlots de chaleur, à l'ombrage, à la végétalisation, à la biodiversité, ainsi qu'à l'intégration d'éléments ludiques et pédagogiques. Nous soutenons pleinement l'idée de promouvoir une "école en plein air", qui permettrait aux enfants de bénéficier d'un cadre d'apprentissage plus ouvert et en phase avec les enjeux environnementaux actuels.

Le Conseil communal a également pris la décision de prioriser les travaux sur les sites B1 et C, en raison de la nécessité de répondre à des impératifs de sécurité. Afin de garantir la continuité des activités scolaires pendant cette période de travaux, les élèves seront transférés dans des containers. Dans cette optique, notre groupe demande au Conseil communal d'envisager la possibilité de réutiliser les containers déjà présents à l'école de la Vignettaz, ce qui permettrait de rationaliser les ressources et de limiter les coûts supplémentaires.

Pour conclure, le groupe socialiste tient à exprimer toute sa reconnaissance envers le Conseil communal pour les efforts déployés en vue d'améliorer les conditions d'enseignement dans notre commune. L'amélioration des infrastructures scolaires et la prise en compte des enjeux environnementaux et pédagogiques sont des priorités pour le bien-être de nos enfants, qui méritent un cadre d'apprentissage moderne, sécurisé et durable. Au vu de l'ensemble de ces considérations, le groupe socialiste soutiendra, sans réserve, le message n° 47.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention la demande de crédit d'étude pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments du complexe scolaire du Jura et remercie le Conseil communal, ainsi que leurs collaborateurs pour leur travail.

Il est essentiel que ces bâtiments, qui accueillent chaque jour un grand nombre d'élèves et de personnel, soient mis à niveau afin de garantir leur sécurité, leur fonctionnalité et leur durabilité à long terme.

Le projet s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'amélioration du cadre scolaire.

Toutefois, nous souhaitons exprimer nos réserves concernant l'application des normes SNBS. Bien que nous reconnaissions l'importance des principes de durabilité et de performance environnementale qu'elles visent à promouvoir, les coûts liés à ces normes nous paraissent trop élevés.

La conformité est souvent l'ennemi de l'originalité. Inspirons-nous de ces normes sans nécessairement y souscrire pour tout projet. Les professionnels participant à ce projet sont très

capables de rénover ces divers bâtiments tout en pensant aux générations futures, ainsi qu'à l'environnement. Les labels ne garantissent pas la qualité, seulement la conformité.

Le groupe UDC salue toutefois ce projet de rénovation et approuve ce crédit d'étude.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le CG-PCS remercie le Conseil communal de ce message bien documenté et surtout de sa décision d'appliquer le label SNBS à cette rénovation dans la volonté de concrétiser une logique de construction durable. Celui-ci inspire clairement les options prises. Les explications fournies nous donnent la chance de se familiariser avec les critères de durabilité du label SNBS et d'en comprendre leur étendue. L'usage de ce label permet une exemplarité publique indispensable. La Ville non seulement promeut la construction durable mais impose via des PAD ce label à certains bâtiments privés. Il n'y a que 250 bâtiments communaux mais 3'304 bâtiments privés et cantonaux, il y a donc du travail en perspective. Plus nombreux seront les exemples de rénovations de ce type, plus vite notre imaginaire sera enrichi et nos convictions consolidées. La construction durable est possible et nécessaire. Nous remercions donc la Ville pour la direction prise et soutenons clairement ce crédit d'étude.

Rugo Claudio (PA). Je ne pensais pas que ce message allait m'interpeller à titre personnel étant donné que ça m'a fait rappeler tous les souvenirs, vu que j'ai commencé en 4^{ème} année chez M. Demierre à l'école du Jura. Je me rappelle de ces vitres que l'on voit, là, dans le plan. Je les ai vues, je les ai regardées souvent, peut-être que j'aurais dû me concentrer un peu plus sur les sons oratoires. Je suis aussi allé ensuite au CAS (Centre d'animation socioculturelle) de M. Bruno Zimmermann. Je connais donc bien ces abris. C'est vrai que ce n'était pas jojo, pas de lumière, etc. Par la suite, j'ai enseigné la guitare aussi dans cette école, au 4^{ème} étage, puis aussi au bâtiment C, donc aux bâtiments B1 et C. J'arrive à mettre des lieux sur ces lettres.

Par contre, j'aurais bien aimé que l'on dise sur quels critères, quel architecte a travaillé pour arriver à ces conclusions. On peut lire en tout petit que ce sont Les Ateliers du Passage Ruchet – Fasel. C'est une chose que l'on nous cache indirectement. On aimerait bien savoir le nom des architectes qui participent au choix, et ça pour tous les projets pour voir que les architectes ce n'est pas copain-copain avec le Conseil communal, parce qu'il y a 200 architectes à Fribourg ou plus peut-être. Cela serait donc bien de faire tourner un peu la machine.

Pour terminer, alors justement, je n'ai pas souvenir d'avoir lu dans le message l'intervention sur le toit de la cour entre les bâtiments B1 et B2. Elle a été faite, j'en ai été témoin lors de mes différents passages. En quelle année l'étanchéité a-t-elle été faite? Construire sur de l'ancien, comme le propose Mme V. Grady, construire des salles de sport, cela demande que le sous-sol soit sécurisé. Ce ne sont pas deux boîtes d'allumettes, que l'on met l'une sur l'autre. C'est la proposition que j'ai faite pour la piscine en bas, à la Motta, qui a été reprise par le Conseil communal parce qu'ils veulent faire des salles de sport sur la piscine, aux anciens abattoirs.

Pour terminer, c'est vrai qu'un sujet qui me touche, ce sont les accueils extrascolaires. Ils sont toujours mis de côté, ils ne sont pas planifiés et c'est une remarque qui est juste. Il faut les inclure et aussi l'Ecole des p'tit-e-s artistes. À ce sujet, en 2016, lors de la dernière séance, on avait voté un

budget de CHF 1 million pour trois à quatre bâtiments scolaires à la Neuville. Rien n’a été fait, il y a eu CHF 1 million de pertes pour la Ville. Là, cela ne va pas être le cas.

Par contre, la dernière remarque que je ferai, c’est que l’on voit sur les photos qu’il y a beaucoup de choses qui pourraient être entretenues. C’est du domaine de l’entretien de changer trois à quatre pavés comme on voit sur les photos, et cet entretien n’est pas fait. Et tout d’un coup on dit: c’est lorsque l’on fera le tout que l’on va tout refaire. Là, M. le conseiller communal E. Moussa, vous avez du travail.

Vonlanthen Marc (PS). Je me permets juste de rebondir sur certaines remarques, notamment du rapporteur du groupe du Centre concernant la mauvaise gestion financière de la majorité de gauche de la Ville et de la mauvaise priorisation des investissements.

Vous avez peut-être pu voir aujourd’hui sur le site de La Liberté un article dans lequel est présenté l’endettement par commune. L’endettement par commune étant un indicateur précisément des investissements puisque c’est uniquement pour les investissements que les communes ont le droit de s’endetter. Vous y constaterez d’autres choses, premièrement que la Ville de Fribourg est tout à fait dans la moyenne, ce qui est plutôt louable étant donné les charges de ville-centre qu’elle doit supporter. Puis vous y constaterez également une deuxième chose, qui peut facilement être exemplifiée, la commune de Fribourg se situe à CHF 3’388.- de dette par habitant; la commune de Romont est à CHF 5’311.- de dette par habitant, et dans cette commune on a une majorité de droite de six contre neuf dont deux pour le Centre; et la ville de Marly est à CHF 6’329.- par habitant, donc près du double, c’est aussi autour des 100% d’endettement que la Ville de Fribourg avec une majorité de droite et parmi celle-ci une nette majorité du Centre également.

Grin Grégory (PLR). Je voudrais juste préciser que pour moi la rénovation d’une école, ce n’est ni de droite ni de gauche, c’est fribourgeois et je soutiendrai ce projet.

Le président. La discussion se poursuit. La parole n’est plus demandée, la discussion est close.

de Reyff Charles, président de la Commission de l’édilité, des constructions et des infrastructures. Notre Commission n’a rien à ajouter, toutes les questions sont dirigées vers le Conseil communal, on se réjouit d’entendre les réponses de M. E. Moussa.

Moussa Elias, directeur de l’Edilité. Tout d’abord, je vous rappelle l’acronyme A-C-E-R, que l’on retrouve toujours dans le cadre des messages du budget.

A = avant-projet;

C = concours;

E = étude;

R = réalisation.

Pourquoi je vous dis ceci? J’ai déjà eu l’occasion de l’expliquer aux membres de la Commission financière. Stratus n’est ni dans le A, ni dans le E, ni dans le C et ni dans le R. Stratus nous permet d’optimiser le timing de l’intervention. Il ne faut pas oublier qu’un assainissement aura à un moment donné un certain coût. Pour connaître le coût – le Conseil communal a suffisamment été critiqué sur cette question-là – il faut faire des études. Plus on avance dans le développement de l’avant-projet ou du projet, plus ces coûts se précisent. J’ai eu l’occasion d’en débattre au sein de la Commission

financière. Finalement, peu importe le montant qui est inscrit au plan financier pour les études. Ce qui compte à la fin – ça me permet aussi de rebondir sur l'intervention de M. le conseiller C. Rugo - c'est le retour d'appel d'offres dans le cadre du marché public. Ce sont ces montants-là qui déterminent le coût de réalisation. Evidemment, il y a plein de facteurs qui entrent en ligne de compte pour arriver aux montants indiqués. On pourrait en débattre des heures et des heures sur les avantages et les désavantages du système du marché public. Il y a un vrai mérite à ce qu'il y ait un marché public, à savoir, d'éviter le copinage. C'est bien que chaque membre du Conseil communal ait des amitiés, mais pas dans ce sens-là, bien sûr. Et puis, toute la procédure, comme pour toutes les autres procédures de la Ville, se fait dans la transparence grâce au marché public, avec des voix et des décisions qui suivent.

Je remercie bien évidemment, au nom du Conseil communal, tous les groupes qui se sont exprimés en faveur du présent crédit, qui est donc un crédit d'étude. Ce qui m'empêche de pouvoir répondre à toutes les questions, c'est justement le fait que le projet continue de se développer.

Die Frage von Frau Generalrätin D. Andrea bezüglich der Wiederverwertung, welche auch in der Baukommission gestellt wurde, können wir heute noch nicht abschliessend beantworten. Der weitere Projektverlauf wird herausstellen, welches Material noch wiederverwertet werden kann und welches nicht. Dies ist auch ein SNBS Kriterium. Wir werden analysieren welche Materialien wiederverwertet werden können, genau so wie wir es bei der Renovierung des Gebäudes B der Vignettazschule auch gemacht haben. Hingegen ist es heute noch nicht möglich zu sagen, welche Fenster, Treppen oder Türen für weitere Projekte wiederverwertet werden können.

La même chose pour la question de l'eau pluviale et tous ces éléments, cela fait vraiment partie de la suite du projet.

Pour répondre à la suggestion du groupe libéral-radical, l'ajout d'un étage supplémentaire n'est clairement pas prévu dans le projet tel qu'il est présenté. Je le répète, il s'agit d'un projet d'assainissement. Si techniquement cela était possible et si le Conseil général souhaitait inclure cette option, il faudrait aussi, logiquement, accepter que les coûts associés soient également soutenus à l'unanimité par le Conseil général.

Pour conclure – contrairement à ce qui a été affirmé durant le débat de la Commission financière - une planification, la plus fine possible, est faite de manière étroite entre les services d'Urbanisme et d'Architecture, des Finances et des Ecoles pour optimiser les interventions des sites scolaires. Beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte, notamment la question de l'ouverture du CO de Givisiez. La question de Stratus fait partie d'un élément dans la pesée des intérêts que doit faire le Conseil communal lorsqu'il décide d'avancer ou de repousser ou de planifier exactement un projet d'assainissement ou de construction.

Dans ce cas précis, on vous a expliqué que l'intervention n'est pas motivée par des besoins scolaires. On a également précisé aux deux commissions que les besoins futurs, notamment avec le développement du PAD Torry-Est, qui ne se réalisera pas du jour au lendemain, mais dans le cadre du concours, du MEP, et du mandat d'étude parallèle qui a été mené, ce qui constitue un prérequis pour établir ce plan d'aménagement de détail.

Il était clairement indiqué dans le cahier des charges de toutes les équipes qu'un établissement scolaire devait être prévu dans le périmètre du PAD, car il est évident que ce développement de la ville ne pourra pas être absorbé par le site du Jura d'un point de vue scolaire.

De toute façon, une solution doit être trouvée, et cela a bien été pris en compte, notamment avec les propriétaires de terrains et les promoteurs impliqués dans le développement du quartier Torry-Est. Ce n'est pas encore une garantie, car nous en sommes encore aux premières étapes du développement du PAD Torry-Est. Donc, loin d'être une absence de planification ou un chaos, c'est au contraire une planification la plus précise possible qui est mise en œuvre par la Ville, peu importe la couleur politique du Conseil communal.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Ce n'est absolument pas pour corriger mon collègue mais pour donner juste deux, voire trois petits compléments. Effectivement, pour ceux qui ont dit que les besoins du quartier ou les besoins scolaires ne sont pas suffisamment pris en compte, j'aimerais juste vous renvoyer au bilan intermédiaire du plan directeur des infrastructures scolaires qui décrit tous les sites scolaires, les besoins et les travaux qui sont en cours. Les besoins de l'utilisateur ont donc été définis aussi pour cette rénovation et pris en compte par le planificateur et je remercie aussi mon collègue et ses services pour l'excellente collaboration. Donc ce bilan, évidemment, est fait à un moment donné et, ensuite, les travaux évoluent constamment entre les utilisateurs et le planificateur. Il ne s'agit aussi, comme vous le savez, et vous pouvez le lire dans le message que d'une partie du site. Il y aura ensuite une autre réflexion sur le bâtiment A, c'est mentionné dans le message et également dans le bilan intermédiaire, à la page 10 en haut. Cette réflexion globale sur le quartier sur le site y est mentionnée. On ne peut donc absolument pas dire que ce n'est pas fait.

Juste un tout petit complément aussi par rapport à l'intervention du groupe socialiste qui a parlé de containers qui seront déjà présents sur le site de la Vignettaz. Il faut faire attention de ne pas confondre les containers – ceux qu'on prévoit d'utiliser dans le cadre d'un chantier – et les pavillons qui sont aujourd'hui présents sur plusieurs sites scolaires. Ce n'est pas la même chose. Les pavillons scolaires sont effectivement destinés à une utilisation déterminée, donc à voir quelle est la suite de ces pavillons. Toutefois, dans le cadre d'un chantier, on parle effectivement de containers. C'est donc une autre structure, il ne faut pas confondre ces deux points.

Pour la dernière remarque de M. C. Rugo qui dit que les accueils extrascolaires ne sont pas planifiés, je vous renvoie également au bilan intermédiaire du plan directeur des infrastructures scolaires où justement la planification des besoins en accueils extrascolaires sont également intégrés.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 47.

Article premier

Rugo Claudio (PA). J'espère que dans ces CHF 2 millions vous incluez aussi les travaux de transformation pour accueillir des musiciens au troisième sous-sol.

Le président. Un membre du Conseil communal souhaite-t-il répondre?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je me permets juste de renvoyer à l'intégralité du message qui explicite exactement avec plans à l'appui quels sont les éléments sur lesquels on va intervenir et à quel usage.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 73 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFC; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFC; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin);
- le message du Conseil communal n° 47 du 16 décembre 2024;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 2'492'330.- TTC pour l'étude en vue de la réalisation de l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments B1, B2 et C du complexe scolaire du Jura à Fribourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin).

Fribourg, le 18 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 73 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.16 à 21:32 heures.

6. Crédit d'ouvrage pour la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu – message n° 48

Rapport de la Commission financière

Jordan Samuel, rapporteur de la Commission financière. À nouveau, je me fais le porte-parole de la présidente de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière sur le message n° 48

La Commission financière tient à remercier les intervenants – M. Noël, ingénieur de ville, et M. Ziegenhagen, chef de projet pour la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, ainsi que M. Moussa, directeur de l'Edilité – pour leurs contributions précieuses à l'examen de ce message. Nous saluons la démarche collaborative et l'attention portée aux détails du projet.

Appréciation générale du projet

Ce projet, qui concerne la requalification de l'une des zones les plus emblématiques et à fort potentiel touristique de la ville de Fribourg, est perçu par notre Commission comme une opportunité stratégique et un apport indéniable pour les habitants du quartier de l'Auge et ceux des autres quartiers.

La Commission salue la stratégie du Conseil communal de combiner la requalification de la place avec l'assainissement du pont du Milieu, ce qui permet de coordonner efficacement les chantiers, réduisant ainsi les nuisances pour les citoyens et les coûts de gestion des travaux. Cette approche intégrée est un point positif.

Analyse financière

Le crédit demandé s'élève à CHF 7'686'507.-, couvrant la requalification de la place, l'assainissement du pont, ainsi que des aménagements pour les fontaines de la Samaritaine et de Sainte-Anne. Nous notons par ailleurs que la subvention confirmée par l'Agglomération s'élève à CHF 1'405'040.-, et une subvention de CHF 465'321.- est encore en attente de confirmation de la part de la Confédération via le Service des biens culturels.

Sans surprise, notre Commission a largement débattu de l'intérêt de conserver le marronnier principal de la place, qu'il est prévu d'abattre dans la mouture actuelle du projet de requalification.

Une récente expertise en 2025 a déterminé que si, par rapport à l'expertise de 2018, l'état de santé de quatre autres marronniers s'est plutôt dégradé, celui du marronnier à la place du Petit-Saint-Jean s'est quant à lui stabilisé. Sachant que les habitants du quartier sont très attachés à cet arbre et ont exprimé le souhait très clair de pouvoir le maintenir, une estimation des coûts engendrés par cette adaptation légère du projet a permis de calculer un montant de CHF 100'000.- pour adapter le projet, déplacer les conduites et procéder aux mesures de sécurisation des systèmes racinaires du marronnier au niveau de la place du Petit-Saint-Jean. Pour la majorité de notre Commission, le coût de l'adaptation du projet pour préserver le marronnier semble raisonnable, compte tenu de l'attachement des Fribourgeois-es à cet élément du patrimoine végétal.

Concernant les coûts nécessités par d'éventuelles fouilles le jour où ce marronnier devrait être abattu, il n'est pas possible actuellement de déterminer d'une part qui, du Canton ou de la Commune, assumera ces coûts, d'autre part d'articuler un montant probable.

Une autre préoccupation de notre Commission a porté sur le montant dédié à l'œuvre d'art éphémère de CHF 170'000.-, initialement budgétisée à CHF 510'000.-. Notre Commission s'est étonnée de la procédure, à savoir qu'il n'y a pas eu de concours spécifique sur cette intervention artistique, mais que ce volet faisait partie de l'appel d'offres général qui a été intégré au cahier des charges, au même titre que les volets architecture et ingénierie. La majorité de notre Commission ne s'oppose pas à l'idée d'attribuer un montant à une œuvre artistique, mais c'est plutôt le fait que c'est un montant important pour une œuvre éphémère, et de surcroît pour un artistique qui n'a pas de lien particulier avec Fribourg.

Une remarque a également porté sur le montant de CHF 60'000.- prévu pour l'inauguration de l'espace et il nous a été précisé que cet argent serait injecté dans l'économie locale puisque les restaurateur·rice·s, commerçant·e·s seront sollicité·e·s pour cet événement. Ce montant est pensé sous forme de soutien pour les désagréments subis lors des travaux à venir.

Notre Commission s'est penchée sur l'amendement proposé par la Commission de l'édilité, à savoir l'ajout de CHF 100'000.- pour le maintien du marronnier de la place du Petit-Saint-Jean (art. 1) et a préavisé positivement cet amendement à 6 voix contre 5 et 0 abstention.

Notre Commission propose également deux autres amendements, à savoir:

Renonciation au projet artistique éphémère:

Un premier amendement consiste à réduire le montant alloué à l'œuvre d'art éphémère. Bien que la Commission ne soit pas contre l'intégration d'un projet culturel, elle considère que la procédure actuelle – qui n'a pas inclus de concours spécifique pour l'artiste – et le coût de l'œuvre de CHF 172'900.- est encore élevé pour une réalisation temporaire et sans lien particulier avec Fribourg, ce qui justifie une réévaluation du projet.

La Commission financière fera une proposition d'amendement pour l'article 1 qui correspond à une diminution du montant total de CHF 172'900.- correspondant au renoncement du projet artistique. C'est par 8 voix contre 2 et 1 abstention que la Commission financière accepte de déposer cet amendement.

Remplacement de l'œuvre artistique:

On arrive au deuxième amendement. Afin de promouvoir la culture locale et de soutenir des projets artistiques à caractère durable, la Commission propose de rediriger la somme économisée vers la création d'un projet artistique lié à Fribourg. Ce projet mettrait en valeur la richesse du patrimoine culturel de la ville et permettrait d'intégrer des artistes locaux dans le processus.

L'amendement portera sur l'ajout de CHF 100'000.- pour financer un nouveau projet artistique local, étant entendu par local "fribourgeois". C'est par 5 voix contre 4 et 2 abstentions que la Commission financière accepte de déposer cet amendement.

Pour résumer, l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée.

Article 1: adopté avec le montant modifié par la Commission financière (7'686'507.- – 172'900.- + 100'000.- + 100'000.- = CHF 7'713'607.-).

Vote d'ensemble

C'est par 7 voix contre 0 et 4 abstentions que la Commission financière préavise favorablement le message n° 48 tel qu'amendé, c'est-à-dire l'engagement d'un montant de CHF 7'713'607.- TTC en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 29 janvier passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 48.

Je remercie également le directeur de l'Edilité, l'architecte de Ville, et l'ingénieur de ville ainsi que le chef de projet pour leurs explications claires et détaillées et toutes les réponses qu'ils ont apportées aux questions posées par les membres de la Commission.

Chacun-e d'entre vous a eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes. Je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

Vous me permettrez de commencer par l'assainissement du pont du Milieu.

Ce point du message n'a suscité que peu de discussions, les travaux sont nécessaires, c'est incontestable. Nous insistons toutefois pour que la question de la desserte par les transports publics soit assurée au mieux durant la fermeture du pont à la circulation.

Les échanges ont été plus nourris pour ce qui concerne la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, la rue d'Or et la Samaritaine.

Le principe d'une requalification n'a pas été contesté. Les projets se sont multipliés depuis plus de 20 ans sans qu'aucun n'aboutisse. Le processus engagé en 2018 a permis au Conseil communal de parvenir à un projet qu'il nous présente aujourd'hui, la Commission ne le remet pas en cause. Nous avons bien pris note que ce projet de réaménagement a été mis à l'enquête publique et qu'à ce jour tous les feux sont au vert. Le jour de notre séance, au chapitre des mesures de restriction de circulation, les procédures étaient encore en cours. Après notre séance, nous avons été informés que la décision de la Préfecture de la Sarine rejetant les recours avait été prise justement ce 29 janvier.

Sur ce point de la mobilité, notre Commission reste dubitative pour ce qui concerne la cohabitation entre flux de circulation et arrêts de bus. Nous craignons que le rétrécissement, que nous ne contestons pas sur son principe, provoque un blocage quasi définitif des deux côtés lorsqu'un bus est arrêté et tente de repartir. Si l'option d'empiéter sur les zones réservées aux piétons semble exister, cette solution n'est clairement pas satisfaisante, nous attendons donc une modification ou une explication.

Tous les autres points du projet ont été passés en revue, les représentants du Conseil communal et de l'administration ont pu apporter toutes les précisions et explications voulues.

Nous avons en particulier retenu que les organisateurs de manifestations traditionnelles, comme le Carnaval des Bolzes, ont été impliqués et qu'aucun événement n'est remis en cause tant pour la période de chantier que lorsque la requalification des espaces sera devenue réalité.

C'est finalement le point de la végétation et plus particulièrement celui de l'abattage prévu du marronnier de la place du Petit-Saint-Jean qui a retenu l'attention de la Commission.

Nous remercions encore une fois le Conseil communal qui a fourni à la Commission les résultats des différentes expertises effectuées sur les arbres et plus particulièrement sur ce marronnier de la place.

Force est de constater que la dernière analyse montre une "stabilisation" de la situation.

Partant de ce constat et ayant pris connaissance des réactions des habitants des environs, notre Commission a longuement débattu de la possibilité de maintenir ce marronnier sans remettre en cause le reste du projet de requalification.

L'impact du maintien du marronnier sur les fouilles archéologiques prévues a fait l'objet de plusieurs questions également. Nous n'oublions pas le coût important de l'ajout d'un arbre sur la place Sainte-Catherine il y a quelques mois.

A la question de savoir quel serait l'impact financier du maintien du marronnier, le représentant du Conseil communal, comme cela a été précisé par le rapporteur de la Commission financière, a articulé le chiffre de CHF 100'000.- "environ" tout en précisant qu'aucune étude détaillée n'avait été commandée.

Tenant compte du contenu du message, des expertises fournies, des réponses reçues en séance et de l'estimation de CHF 100'000.-, notre Commission a décidé de soutenir le maintien de ce marronnier.

Concrètement, nous proposerons un amendement à l'article premier de l'arrêté qui nous sera soumis tout à l'heure. Notre proposition sera d'augmenter de CHF 7'686'507.- à CHF 7'786'507.- le montant indiqué à cet article dans le but de maintenir le marronnier.

Je me dois de préciser que cette décision a été prise par 6 voix pour et 4 contre. Un rapport de minorité a été annoncé en séance.

Finalement l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Comme annoncé, un amendement sera déposé pour l'article premier de l'arrêté. Au vote final, c'est par 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Le président. Comme dit, nous avons également été informés d'un rapport de minorité au sein de la Commission de l'édilité, et pour présenter ce rapport je passe la parole à Mme la conseillère générale O. Gex.

Rapport de minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Gex Océane, rapporteuse de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité a étudié avec attention le message n° 48 lors de sa séance du 29 janvier 2025. Le rapport du président de la Commission a très bien résumé les discussions liées au message présenté par le Conseil communal, et je ne vais donc intervenir que sur le point de l'amendement accepté par 6 voix contre 4, pour l'augmentation de CHF 100'000.- du crédit d'ouvrage afin de maintenir du marronnier.

Warum dieser Minderheitsbericht?

Zum einen basiert der angegebene Betrag auf unklaren Schätzungen. Es gibt keine Garantie, dass CHF 100'000.- ausreichen – oder im Gegenteil gar viel zu hoch eingeschätzt wird - um die Pflege und den dauerhaften Erhalt des Marronibaumes zu gewährleisten. Und wenn er in zehn Jahren gefällt werden muss, wie hoch werden dann die zusätzlichen Kosten für die archäologischen Ausgrabungen und die Wiedergestaltung des Platzes ausfallen? Das ist ja keineswegs nachhatlig.

D'autre part, cette modification en fin de processus, sans renvoi du message pour un ajustement, pose une vraie question de méthode. Sommes-nous en train de créer un précédent en permettant des augmentations budgétaires sans analyse approfondie? À quoi servent les crédits d'étude si l'on contourne aussi facilement le processus initial?

Enfin, l'utilisation effective des montants reste floue. Comment s'assurer qu'il sera bien dédié à l'arbre et non absorbé par d'autres coûts du projet, comme l'indexation?

Bien évidemment, nous comprenons l'attachement au marronnier. C'est un arbre emblématique, un repère du quartier. Faut-il pour autant s'accrocher coûte que coûte à cet arbre vieillissant?

En effet, les analyses récentes indiquent que son état, bien que moins critique qu'imaginé, demeure fragile. Aucun expert n'affirme qu'il est en pleine forme, et il est donc légitime de se demander s'il pourra supporter des mois de travaux autour de lui et de son système racinaire.

Ne serait-il pas temps d'accepter le changement et de laisser place à une nouvelle génération d'arbres? Pourquoi ne pas offrir aux générations futures la possibilité de se créer de nouveaux souvenirs autour des arbres qui seront plantés?

C'est pourquoi, en tant que minorité de la Commission, nous vous appelons à refuser cet amendement et à maintenir le message tel qu'il a été présenté initialement.

Notre responsabilité est de garantir une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics. Ce type de décision ne doit pas devenir une habitude. Nous devons fixer des règles claires et les respecter.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Permettez-moi tout d'abord de saluer les collaborateur·rice·s des Services de l'édilité qui sont dans le public. Je salue tout le monde, mais je ne vais pas oser m'aventurer de les nommer plus précisément par peur d'oublier quelqu'un, on m'en tiendrait certainement rigueur à juste titre. Toujours est-il que le fait que des collaborateur·rice·s des Services de l'édilité soient présents ici ce soir montre l'attachement de l'administration à ce projet. Vous l'avez dit, M. le président de la Commission de l'édilité, vous avez été bien indulgent à mon égard puisque, à juste titre, je me suis fait tirer les oreilles en commission de l'édilité puisque nous nous sommes contentés de commencer l'historique en 2018 avec les démarches participatives. Or, vous relevez à juste titre, et celles et ceux qui sont engagés en politique au niveau de la ville depuis fort longtemps ou intéressés aussi bien évidemment le savent, le projet de requalifier la place du Petit-Saint-Jean et bien plus ancien. Ce n'est pas par hasard non plus qu'il est notamment inscrit dans le projet d'agglomération de deuxième génération.

Comme cela a été dit, il y a plusieurs tentatives qui ont été entamées ou projets esquissés. Vous savez également que le Conseil général avait voté le crédit d'étude en décembre 2016, dans le cadre du budget 2017, par 65 voix contre 0 et 2 abstentions. Cela marque donc là aussi l'attachement du Conseil général au fait d'avoir et de voir un projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean. Vous allez dire que ça nous a pris presque neuf ans avant de venir avec un crédit d'ouvrage. Si on fait encore abstraction évidemment de la période de covid-19, vous voyez bien qu'un soin particulier a été apporté par la Ville à tout le processus qui aboutit au projet tel qu'il vous est décrit dans le message, en commençant justement notamment par une démarche participative large, ouverte évidemment à tou·te·s les habitant·e·s et également aux partenaires institutionnels.

Ce projet a également été présenté à deux reprises à la Commission d'aménagement de la Ville. Vous savez également que chaque groupe au Conseil général y est représenté par un membre. Il y a également eu en septembre 2021 une restitution publique. Vous retrouvez toutes les diapositives qui ont été expliquées lors de cette restitution sur le site internet. Y figurent également les explications relatives au projet tel qu'il vous est présenté dans le message et qui a été mis à l'enquête par la suite. Vous trouvez également le communiqué de presse sur le site. Il y a un site internet qui est particulièrement dédié aux projets de requalification et, comme cela a été dit, l'avant-dernier élément avant de pouvoir démarrer ce projet a été rendu le jour même de la séance de la Commission de l'édilité notifié le lendemain à la Ville, à savoir la décision de la Préfecture de la Sarine qui rejetait les deux recours qui étaient encore pendants. Dans les deux cas, ils contestaient la mise en sens unique de la rue d'Or. Un recours contestait la diminution des places de stationnement, un autre recours, au contraire, estimait qu'il y avait encore trop de places de stationnement et demandait une suppression de davantage de places de stationnement. Dans les deux cas de figure, ces recours ont été rejetés, étant précisé que des délais de recours contre cette décision de la Préfecture de la Sarine sont encore en cours actuellement.

Ce qui manque donc encore avant de pouvoir réaliser enfin ce projet tant attendu par tou·te·s les habitant·e·s de la ville, c'est le vote ce soir du Conseil général.

Je ne vais pas m'attarder sur les différents amendements. Je vous propose de prendre la parole lors de l'examen de détail pour expliquer le positionnement et les arguments du Conseil communal et vous invite donc, au nom du Conseil communal, à entrer en matière sur ce projet.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Feyer Nicolas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a examiné avec attention le message n° 48 concernant la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine, de la rue d'Or ainsi que l'assainissement du pont du Milieu.

Nous remercions le directeur de l'Edilité et le personnel de l'administration pour ce message et les informations données dans les commissions.

Sur le coût, nous constatons avec étonnement que le montant de la facture finale connaît une augmentation spectaculaire: l'estimation de 2011 était de CHF 2.35 millions dans le projet d'agglomération de deuxième génération, passant à CHF 4.81 millions dans le plan financier 2025-2029, pour atteindre finalement CHF 5.82 millions dans le message. Cette hausse de près de 50% n'est pas suffisamment expliquée dans la documentation fournie, d'autant plus que le contexte financier de notre ville reste préoccupant. Il est indispensable de clarifier ces écarts afin de garantir une gestion rigoureuse des deniers publics.

Par ailleurs, nous sommes également inquiets quant à l'impact des travaux sur le déroulement des manifestations traditionnelles qui animent la place du Petit-Saint-Jean, telles que le Carnaval des Bolzes ou les 12 Heures de l'Auge. Ces événements méritent de se poursuivre sans encombre malgré les perturbations inhérentes aux travaux. À ce titre, il est crucial que les mesures prises permettent d'assurer la continuité de ces manifestations.

Nos interrogations se multiplient également sur l'organisation de la circulation.

La question de savoir comment le bus circulera pendant les travaux nécessite des éclaircissements, afin de préserver la fluidité des transports en commun et d'éviter trop de désagréments pour les usagers et les petits commerces. Aucune solution de déviation n'a été exposée dans le message pour pallier ce problème. Et surtout, après les travaux, les véhicules devront s'arrêter non seulement derrière, mais aussi en face du bus, générant inévitablement des nuisances sonores et des embouteillages. La perspective de voir certains usagers contraints d'emprunter le trottoir n'est pas envisageable, tant cela met en péril la sécurité des piétons. De même, pour le passage du pont du Milieu, l'ajout d'un arbre sur la place d'évitement juste avant le pont pourrait bien engendrer de nombreuses manœuvres dans un espace où il y a déjà peu de visibilité.

Dans le même ordre d'idées, si nous nous réjouissons de l'installation de stationnements pour vélos, qui encouragent une mobilité plus douce, la suppression d'un nombre non négligeable de places de parking pour voitures soulève de réelles inquiétudes dans un quartier qui en compte déjà peu. Espérons que les 13 places de parc prévues au bas de la Samaritaine et visiblement en dehors du périmètre d'intervention, selon le schéma en page 19, soient accessibles dès le début du chantier et

qu'elles ne serviront pas à accueillir les installations de chantier comme le Conseil communal en a pris la fâcheuse tendance.

Au chapitre des réjouissances, on apprécie l'usage des pavés sciés flammés, qui répondent aux exigences des personnes à mobilité réduite et illustrent une volonté d'intégrer l'accessibilité au cœur du projet. En revanche, il est dommage de constater un déficit en espaces verts. Les zones indiquées en vert sur le plan de la figure 11, en page 14, se révèlent toutes être des propriétés privées, laissant peu de place à une véritable végétalisation et laissant présager que la prédominance du gravier et des pavés viendra étouffer toute poche de verdure.

Concernant les amendements des commissions, le groupe le Centre/PVL soutiendra la suppression du poste "Interventions artistiques" et refusera l'ajout de CHF 100'000.- à ce même poste. Nous refuserons aussi l'amendement concernant le marronnier sis actuellement sur la place. Notre groupe soutiendra le rapport de minorité, car il ne peut pas se résoudre à dépenser CHF 100'000.- pour maintenir quelques années supplémentaires un marronnier que les experts nous disent être en fin de vie, malgré une stabilisation récente de son "état de santé".

Le Conseil communal pourrait-il nous garantir formellement ce soir que ce montant ne serait pas doublé pour financer des fouilles archéologiques, alors que le marronnier doit de toute manière être remplacé bientôt? Compte tenu de la valeur symbolique et écologique connue de ce marronnier, nous regrettons le manque d'anticipation du Conseil communal, qui aurait pu prévoir la plantation de nouveaux arbres pour végétaliser l'endroit en amont du projet.

Fort de ces considérations, le groupe Le Centre/PVL accepte le message, tout en espérant que les interrogations soulevées seront traitées avec la rigueur et la transparence indispensables pour assurer la pérennité du projet et la bonne gestion de nos ressources publiques.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Noll Bettina (Vert-e-s). Endlich! Die Gruppe der Grünen hat die Botschaft Nr. 48 mit grossem Interesse studiert und rege darüber diskutiert.

Die Anfänge dieses Projekts reichen bis in die 90er Jahre zurück. 2004 hatten engagierte Quartierbewohner bereits ein Konzept vorgelegt, das aber nie umgesetzt wurde, 2011 erfolgte die Verankerung des Vorhabens im Agglomerationsplan 2. Und schliesslich ist das aktuelle Projekt in den letzten Jahren unter Einbezug der Anwohnerinnen und Anwohner entstanden.

Unsere Gruppe begrüsst die Gestaltung eines zentralen und für vielseitige Aktivitäten geeigneten Platzes, die Wiederherstellung des Pflasterbelags, der vor 50 Jahren mit Asphalt überdeckt wurde, die Erschaffung einer grosszügigen Fussgängerzone und die Entsiegelung eines Teils der Böden. Die Neugestaltung rund um den Sankt-Anna-Brunnen schafft zudem eine Verbindung zum Platz vor der Chocolaterie, dem man wieder seinen historischen Namen geben könnte: Tanzstatt.

Bei diesem Platz stellen wir uns allerdings die Frage nach der Zweckmässigkeit der Umfassungsmauer zur unteren Samaritergasse hin, denn sie wird ein Hindernis für die Nutzung des Platzes bei Veranstaltungen wie dem Flohmarkt oder 12h de l'Auge darstellen. Wir fordern ausserdem die

Wiederverwendung der gut erhaltenen Sandsteinstufen sowie der Tuffsteinblöcke, welche aktuell die Stützmauer zu diesem Platz bilden.

En ce qui concerne le trafic motorisé, nous doutons que l'objectif dans le PA2 d'une "modération efficace du trafic pour l'ensemble de la Basse-Ville" puisse être atteint par le simple rétrécissement de l'axe principal traversant le quartier. Nous craignons en outre que la zone piétonne, qui n'est pas séparée physiquement du tracé de la route, ne devienne une zone d'évitement pour les véhicules qui se croisent, comme c'est déjà le cas à de nombreux endroits en Basse-Ville. Si ces inquiétudes se confirment, nous demanderons des mesures d'aménagement supplémentaires.

En plus, nous regrettons que l'ensemble du quartier de l'Auge n'ait pas été intégré dans ce projet: le tronçon Porte de Berne - Rue des Forgerons - Pont de Berne est totalement exclu et continue à servir de simple axe de transit. La mise en sens unique de la rue d'Or et de la Samaritaine entraînera un transfert supplémentaire de trafic sur cet axe. D'où la question: à quand le réaménagement de cette partie de l'Auge?

Afin d'appréhender les effets de la nouvelle gestion du trafic, nous exigeons un monitoring avec des comptages de trafic et des mesures de bruit dès maintenant et après l'achèvement des travaux et, le cas échéant, des mesures supplémentaires de modération du trafic.

Le projet artistique a également fait débat au sein de notre groupe. Les incertitudes liées aux défis techniques quant à la réalisation de l'oeuvre, son caractère éphémère, mais également la gestion des coûts de création du projet ont fait l'objet de discussions nourries. De plus, le fait que le mandat artistique ait été confié directement au mandataire de projet a fermé toute possibilité à d'autres artistes, dont des artistes de la région, de répondre au souhait de la démarche participative. Au vu des montants alloués, nous aurions trouvé judicieux de passer par un appel à projet ouvert. Les arguments de la Commission financière sur les amendements à ce sujet permettront aux membres du groupe de se déterminer.

Et finalement, les arbres. Les Verts et Vertes soutiennent la conservation du marronnier centenaire qui constitue le centre vivant de la place du Petit-Saint-Jean. Nous approuvons l'amendement correspondant de la Commission de l'édilité pour CHF 100'000.-. La plantation simultanée de nouveaux arbres assurera une transition qui permettra le maintien d'une zone ombragée de qualité. Nous recommandons toutefois de reconsidérer le type d'arbres: des essences indigènes ou au moins européennes sont souhaitées.

Afin de ne pas risquer un nouveau report de ce réaménagement tant attendu depuis des années et qui comprend des aspects importants en matière de sécurité, de mobilité et d'utilisation de l'espace public, nous acceptons en revanche, le cœur lourd, le remplacement des marronniers devant la chocolaterie. Dans le cadre d'une vision à long terme de la problématique du climat, la Ville les remplace par des arbres dont les couronnes peuvent devenir plus grandes que les couronnes actuelles. Nous demandons que les nouveaux arbres soient entretenus selon l'état des connaissances les plus récentes afin de pouvoir se développer au mieux.

La résistance qui s'est formée contre l'abattage de ces arbres est un signe fort que les arbres dans notre ville ne doivent pas continuer à être traités comme du "mobilier urbain". Les gens sont attachés aux arbres de leur quartier, et pour des raisons écologiques il est judicieux de laisser les

vieux arbres en place aussi longtemps que possible. Le patrimoine arboré doit être protégé et intégré dans les futurs projets d'urbanisme. Le principe "éliminer et replanter" a fait son temps.

Et pour finir, un mot sur la rénovation du pont du Milieu. Si nous voulons conserver un accès sûr au quartier de l'Auge, la nécessité de ces travaux est indiscutable.

Wir stimmen also heute ab, um endlich ein Projekt zu verwirklichen, dessen Anfänge Jahrzehnte zurückgehen. Es geht um die Herausforderungen der Mobilität, der Sicherheit und der Zugänglichkeit, es geht um die Qualität des öffentlichen Raums für die Bewohner:innen und Besucher:innen unserer schönen Stadt - es geht wie so oft darum, heute zu entscheiden, was für künftige Generationen wünschenswert und tragfähig ist.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Fraktion der Grünen dem Kredit für die Neugestaltung des Klein-Sankt-Johann Platzes, der Samariter- und der Goltgasse, sowie für die Sanierung der Mittleren Brücke zu.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Ce projet est attendu depuis très longtemps, trop longtemps, par les gens du quartier de L'Auge. Le message parle de 2018 mais en fait, il faudrait parler des années 1980, au moment de l'affaire des potelets dont les plus anciens d'entre vous se souviennent peut-être. Diverses idées et divers projets n'ont jamais été réalisés faute d'argent ou de projets suffisamment fédérateurs. La plus belle place historique de Fribourg mérite cette remise à neuf. Après la rue Pierre-Aeby, le Bourg et la place du Pertuis, il est temps d'offrir au quartier de l'Auge une réalisation d'envergure qui contribuera à sa beauté et à son attractivité. Après un crédit d'étude en 2016, une démarche participative en 2018, l'élaboration d'un projet et la mise à l'enquête en 2022, nous arrivons maintenant à bout touchant avec ce crédit d'ouvrage. La Ville a donc suivi un processus de longue haleine avec la possibilité pour la population de s'exprimer avec ses demandes et ses souhaits.

La mise à l'enquête en 2022, accompagnée d'une campagne de communication importante, n'a pas suscité d'oppositions, hormis des questions de circulation et de parcage. Il a fallu attendre quasiment le début des travaux pour qu'une partie de la population manifeste son attachement au marronnier, pourtant bien mal-en-point, situé sur la place et se battent pour empêcher son abattage. Un arbre est un être vivant. Il a une vie, évidemment, mais il a aussi une mort. Couper un arbre pour le remplacer par trois autres n'aurait pas été scandaleux, à mon avis. Le dernier bilan de santé de 2025 admet qu'il est impossible d'estimer sa durée de vie. Le groupe CG-PCS acceptera cependant qu'on tente de l'épargner. Il acceptera en ce sens l'augmentation du crédit de CHF 100'000.- proposée par la Commission de l'édilité. Cette légère modification des plans ne devrait pas retarder la réalisation du projet. Par contre, modifier fondamentalement l'aménagement de la placette, dite aujourd'hui de la chocolaterie, impliquerait de refaire une mise à l'enquête complémentaire avec un risque important de reporter le projet de probablement au moins deux ans supplémentaires. Nous nous opposerons donc à cette démarche parce que je pense que l'on a largement assez attendu.

Le groupe CG-PCS n'est pas convaincu non plus par le projet artistique, ce d'autant moins que son auteur semble désormais incapable de le réaliser à moins d'en tripler le coût. Nous soutenons donc la proposition de la Commission financière de biffer le montant de CHF 172'900.-. En compensation,

nous accepterons de mettre CHF 100'000.- pour la réalisation d'un nouveau projet par un artiste fribourgeois.

Concernant la réfection du pont du Milieu, sa nécessité est évidente. Le groupe CG-PCS demande au Conseil communal de limiter au maximum les désagréments et les nuisances pour les habitants. Nous suggérons aussi de profiter de ces travaux pour observer attentivement les changements dans la mobilité, en particulier dans le trafic individuel motorisé, et d'examiner dans quelle mesure un compartimentage pourrait être envisageable dans ce cadre.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention la demande de crédit d'ouvrage concernant la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine, de la rue d'Or ainsi que l'assainissement du pont du Milieu. Nous remercions le travail des Services concernés.

Ces différents projets visent à offrir des aménagements modernes, fonctionnels et esthétiques, tout en préservant l'histoire et le caractère unique de ce quartier. L'assainissement du pont du Milieu, quant à lui, est une opération essentielle pour garantir la sécurité et la durabilité de cet ouvrage emblématique.

Nous souhaitons cependant soulever un point concernant le coût significatif associé au maintien du marronnier présent sur la place du Petit-Saint-Jean. Bien que nous comprenions l'importance symbolique et esthétique de cet arbre, le coût exorbitant d'environ CHF 100'000.- du maintien de cet arbre, notamment en termes de préservation et de gestion des risques, nous semble difficilement justifiable.

Le groupe UDC, par conséquent, rejette l'amendement concernant le maintien du marronnier et accepte l'amendement de la Commission financière concernant l'intervention artistique.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Ce message a suscité de nombreuses discussions dans notre groupe et, comme vous avez pu le voir, dans les médias. Sur le fond, le groupe libéral-radical se réjouit de cette requalification, même si le Conseil communal a décidé de fusionner les projets place et pont du Milieu.

Il n'est pas très transparent de passer d'un projet d'agglomération 44.4 réaménagement place du Petit-Saint-Jean, inscrit en catégorie III au budget 2025 pour un montant de CHF 4.8 millions, à ce message qui parle de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu pour un montant maintenant de CHF 4'686'507.-

Nous nous élevons toujours contre le saucissonnage de projets. Ici, vous innovez. Cela a sans doute réveillé les citoyen-ne-s qui sont parti-e-s en croisade pour sauver le marronnier de cette place, ceux de la place de la chocolaterie et j'ai entendu même le pavage historique de la rue d'Or. Pourquoi est-ce que l'on enlève ce pavage? Ces pétitionnaires balaient neuf ans d'études, deux ateliers

participatifs, CHF 500'000.- de crédit d'étude. Le Conseil communal, contre toute attente, accepte d'entrer en matière et c'est là où j'ai un problème.

Le groupe libéral-radical ne peut pas soutenir les amendements proposés par la Commission financière, ni ceux de la Commission de l'édilité. Il en va de la crédibilité des procédures. Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter un crédit d'ouvrage. Il est malheureusement trop tard pour modifier le projet. Je rappellerai ici que j'avais proposé un jardin à l'arrière de la Cathédrale. J'avais essuyé un refus, arguant le fait que ce n'était pas dans le projet. Peu de temps après, le Conseil général a autorisé quand même l'engagement d'un montant de CHF 263'650.- destiné à la réalisation de plantation de deux arbres complémentaires pour le projet du Bourg étape 1, soit les abords de la Cathédrale.

Le chiffre de CHF 100'000.- proposé pour le sauvetage du marronnier risque fort de se trouver doublé, voire triplé, si nous devons l'abattre, j'ose espérer pas en urgence après un accident, mais après la fin du chantier. Par ailleurs, à ce moment-là, nous n'éviterons pas les fouilles et une nouvelle installation de chantier.

Si les amendements sont soutenus, défendus, acceptés par le Conseil communal, nous nous voyons contraints de demander le renvoi de ce message. Les chiffres avancés à la louche et les modifications apportées nous donnent l'impression qu'il faut se dépêcher et ne surtout pas heurter les électeur-riche-s un an avant les élections. Modifier un projet avec un investissement important en argent de CHF 500'000.-, neuf ans en temps, deux ateliers participatifs pour la phase de l'étude, intervenir pour modifier le projet au moment du crédit d'ouvrage, c'est irrespectueux du travail accompli.

Le groupe libéral-radical propose donc le renvoi de ce message, encore une fois pas contre le projet mais contre le procédé et la procédure.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Vous le savez, c'est un message très émotionnel sur lequel nous nous apprêtons à voter ce soir. Ce message porte en effet sur l'une des places les plus animée et des plus appréciées de notre ville. Avant de prendre position, nous croyons pertinent de rappeler successivement certaines étapes, qui l'ont déjà été mais avec quelques éléments supplémentaires. Premièrement, en 2018, la démarche participative comprenant une enquête et un atelier était organisée par la Ville. Les principales attentes des habitant-e-s sont détaillées dans un rapport disponible sur le site de la Commune, parmi lesquelles on trouve notamment:

- de conserver la typicité et le caractère animé de la place du Petit-Saint-Jean;
- d'éviter les nuisances liées au trafic motorisé individuel et des bus et également en termes d'insécurité;
- la présence à différents degrés de végétalisation intégrée au patrimoine bâti et également du mobilier urbain pour permettre des usages variés.

En 2022, le projet a été mis à l'enquête publique. Deux oppositions, l'une retirées et l'autre rejetée ont été déposées sur des questions de mobilité. Il apparaît que ce projet s'est efforcé de prendre en compte les attentes issues de la démarche participative : création d'une zone piétonne, mise en sens

unique de la rue d'Or et de la rue de la Samaritaine, délimitation plus claires des voies de bus, ou encore parking à vélos. D'autres restent ouvertes, telles que le mobilier urbain, mais nous sommes confiants qu'une suite positive leur sera donnée.

Le projet de requalification conférera à l'espace public une unité et une sobriété respectueuse du patrimoine et incitant à des animations variées. Il s'agit d'un bel exemple d'espace public de qualité dont l'usage sera, nous le souhaitons, réellement populaire.

La végétalisation prévue est le résultat d'un compromis entre la typicité existante, les besoins accrus d'ombrage couverts par de nouveaux arbres et les autres usages. Des membres du groupe socialiste ont relevé le caractère non indigène des essences d'arbres prévus, tout en étant bien conscients des contraintes environnementales du site orientant le choix vers des arbres résistants, à large couronnes et à croissance rapide. Des revêtements respectant le caractère historique de la place perméable ou semi-perméable, avec un recours limité au béton, sont également à saluer.

Au niveau des mesures de mobilité, le groupe socialiste est aussi satisfait des options retenues. La réduction de l'emprise du trafic motorisé individuel par la suppression de 13 places et une meilleure délimitation des voies de circulation au profit d'espaces multifonctionnels contribuera significativement à l'attrait touristique du site, ainsi qu'à la qualité de vie des habitant·e·s. A relever également une meilleure canalisation des flux de circulation limitant les nuisances sonores et les gênes occasionnées aux cyclistes et aux piétons, ainsi que les améliorations en faveur de la mobilité douce. Je m'excuse mais j'en profite pour porter à votre connaissance l'article du "*24 heures*" datant de début janvier de cette année montrant que certaines villes ont supprimé 10% de leurs places de stationnement depuis 2015, contre seulement 1,5% à Fribourg.

N'oublions pas non plus l'assainissement du pont du Milieu, un ouvrage d'importance nationale, dont l'état nécessite des interventions rapides. Ainsi et de manière globale, le groupe socialiste voit dans ce message un projet d'urbanisme de qualité, annoncé depuis des années et, par conséquent, très attendu. Les éléments de discussion qui nous occupent encore sont la question des quatre marronniers et de l'intervention artistique, précisément les éléments sur lesquels la Commission de l'édilité, des constructions des infrastructures et la Commission financière proposent des amendements. Au sujet des marronniers, plus précisément *Aesculus hippocastanum*, avec une longévité de deux à trois siècles, deux expertises datant de 2018 et de 2025 montrent deux points importants:

- 1) Cela nous a été confirmé en séance de Commission par l'architecte de ville, l'état sanitaire du marronnier principal s'est stabilisé.
- 2) L'état sanitaire des trois marronniers de la place de la Samaritaine est tel que, malheureusement, ces arbres ne survivront vraisemblablement pas aux travaux prévus.

Concernant le marronnier principal et centenaire, son maintien est possible, sans compromettre le projet. Cela a un coût estimé à CHF 100'000.-. Il fait l'objet d'un amendement, auquel les deux commissions se sont ralliées. Il s'agit bien entendu d'un montant maximum prévu à cet effet. C'est clair, d'un point de vue strictement financier, il y a probablement autant d'avis que de membres de ce Conseil sur le prix à payer pour maintenir cet arbre. On ne fera pas l'unanimité, comme le rapport de minorité le démontre. Cependant, ce qui n'est pour certain qu'un coût supplémentaire est pour d'autres surtout un être vivant, côtoyé depuis toujours et auquel on s'attache.

Le groupe socialiste, bien évidemment, soutiendra l'amendement en question. Concernant les trois autres marronniers, l'appréciation est différente. Selon l'expertise de 2025, "le maintien des arbres pendant les travaux de rénovation nécessiterait des mesures extraordinaires". En d'autres termes, pour s'assurer du maintien des arbres, il faudrait renoncer à la mise à niveau et à la rénovation de la place devant la chocolaterie. Dans la mesure où un tel projet est une unité urbanistique et technique, il ne nous semble plus possible à ce stade d'en modifier des éléments structurels. Le renvoi n'étant à notre sens pas justifié et à regret bien entendu pour les trois arbres, et aussi pour l'élan qu'il suscite, nous pouvons comprendre l'arbitrage opéré par le Conseil communal.

L'intervention artistique a également été débattue au sein de notre groupe. D'une part, nous apprécions la volonté du Conseil communal de laisser une place à la création artistique dans le projet mais, d'autre part, le fait qu'un artiste particulier ait été intégré dans le processus dès le départ, sans réelle possibilité à d'autres artistes de faire valoir leurs intérêts, nous questionne. Concernant les amendements de la Commission financière relatifs à ce point, chaque membre de notre groupe se déterminera en fonction des arguments qu'il aura pu entendre ce soir.

En conclusion, voilà un projet complexe autour duquel gravitent de nombreux intérêts, tous dignes de considération et tous effectivement considérés: la conservation du patrimoine, les arbres, l'attractivité touristique et le développement de la ville, la mobilité douce, la qualité de vie des habitant-e-s et j'en passe. En prenant un peu de hauteur et en s'efforçant de garder une vue d'ensemble du projet, on se rend vite compte que tous les intérêts ont été pris en compte et que sa réalisation sera une véritable plus-value, tant pour le quartier que pour la ville.

Le groupe socialiste soutiendra donc le message avec l'amendement des deux commissions, pour le maintien du marronnier central.

Rugo Claudio (PA). "Quando tanto e quando niente" (parfois beaucoup, parfois rien) est une expression italienne. Ça sent l'année électorale. Ce soir, nous avons eu à lire quatre messages, et je suis sûr que la moitié d'entre nous ne les a pas tous lus, ou peut-être deux au maximum. Il se peut que certaines personnes qui les ont lus ne se fassent pas entendre, qu'elles ne participent pas aux débats. En effet, quatre messages, c'est beaucoup de travail. Quand on lit 40 pages, combien de mots sont dédiés à l'enfance? Il n'y a rien pour les enfants dans ces places. Les enfants n'ont qu'à aller jouer sur les pavés, c'est super! Voilà la musique d'avenir des Vert-e-s et de la gauche, bravo!

Je vais commencer par une note positive. En page 6, l'historique est très bien fait. M. Claude Defferrard a complété l'historique. Apparemment, il y avait une église Saint-Jean sur cette place et elle a été déplacée là où se trouve maintenant l'église Saint-Jean. C'est pour ça que ça s'appelle place du petit Saint-Jean. Ce complément m'a été donné par un membre du parti.

Quatre messages, ça sent l'année électorale. Ça sent aussi la surreprésentation des quartiers historiques. On refait le Bourg, la rue du Tilleul, le Pertuis. J'ai compté que pendant les législatures de M. P.-O. Nobs, on a bétonné deux fois la Route-Neuve, pour ensuite encore la rayer parce qu'il y avait une peinture blanche au milieu. On a payé du béton neuf pour ensuite le rayer. Il ne faut donc pas aller trop vite sur ces projets, il faut les analyser.

Il est vrai que de donner rendez-vous à 18.00 heures pour le processus participatif concerne principalement les professeurs, car ils sont libres à ce moment-là, tout comme les employés communaux, qui terminent à 17.00 heures.

Coupler les travaux, c'est une erreur monumentale. Si vous voulez refaire votre salon, soit vous appelez un peintre pour la peinture, soit vous appelez un plâtrier pour le plâtre, ou peut-être les deux. Là, on a une place, avec des spécialistes pour refaire des places, et ensuite on a un pont, qui nécessite d'autres spécialistes. On nous dit que c'est pour économiser de l'argent, mais vous ne pensez pas aux personnes qui vivent là. Faire une année de travaux juste pour la place, c'est une chose, mais rajouter un deuxième mandat pour faire le pont, c'est autre chose, ça fait un couplage. Il faut dire que les gens de la place du Petit-Saint-Jean ont déjà souffert de la réfection du pont de Zaehringen. Les gens ont même dû peut-être consulter des psychiatres.

Au sujet de la rue d'Or, les poteaux sur le pont du Milieu sont les mêmes que ceux sont installés aujourd'hui à la Route-Neuve. Il y en aura neuf. Ce sont des poteaux où régulièrement des voitures s'enfoncent dedans. Ça casse le poteau et la voiture, j'en ai été témoin. C'est une erreur monumentale. Ce qui a très bien marché à Richemond, on ne l'applique du tout ici, on bétonne, on canalise, on bloque. D'ailleurs, la Basse-Ville est bloquée à la Route-Neuve. Ce matin, j'ai dû klaxonner parce que quelqu'un voulait me dépasser pour aller à la Route-Neuve, mais j'étais devant. C'est bloqué depuis le Tilleul. Pour descendre, salut biscuit pour les commerces.

Je ne sais pas si vous avez observé, mais les photos du pont du Milieu datent du 28 octobre 2019. Bravo pour l'actualité de ce message! Je pense qu'il va encore tenir une dizaine d'années sans s'effondrer. C'est vrai qu'il a été rafistolé, tant bien que mal, plutôt mal, ces dernières années. Au sujet de la voie d'accès, on connaît l'indépendance de la Préfecture vis-à-vis des projets du Conseil pour accepter, le soir d'avant, d'éliminer les recours. Je vous explique. Il y a un bouchon d'étranglement au pont de Berne, un deuxième à la place du Petit-Saint-Jean et un troisième au pont du Milieu. Là, on voudrait que les voitures montent par la rue d'Or pour aller au café du Soleil. Il y a 21 places, mais si on arrive et qu'il n'y en a plus, on doit faire tout le tour: passer par le pont de Zaehringen, redescendre, reprendre le pont de Berne, etc. Tout cela sans compter sur la pollution que ça engendre. Déjà à 07.00 heures, on peut le voir. Là, on entre en conflit sur l'épingle, devant la Spirale, pour tourner à la rue d'Or. Ça sera très difficile.

Aussi, je demande un renvoi, comme le groupe libéral-radical, mais pas pour les mêmes raisons. Je souhaite que le Conseil communal planche sur ce qui a été dit ce soir par tout le monde et amène un projet bien ficelé, pas un projet qui sent le soufre électoral.

Miche François (PS). Je voudrais m'exprimer à titre personnel. Je trouve que ce soir on aura parlé des arbres. On aura découvert qu'il y a des guillotineurs d'arbres. Moi, je me dis que les arbres, c'est aussi la vie et je trouve que dans ces débats, il manque un petit peu de poésie. Permettez-moi cette familiarité, mais ce marronnier, je l'aime bien. Si on peut trouver des façons pour le sauvegarder, pour qu'il puisse bien vivre, ce serait bien. Je ne comprends pas pourquoi à chaque fois il faut tout calculer, tout mettre dans une calculatrice. Permettez-moi cette familiarité: putain, que ce marronnier est beau! (Applaudissements).

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Permettez-moi juste des précisions concernant les surcoûts potentiels du maintien du marronnier. En ce qui concerne les fouilles archéologiques, il n'y aura pas de surcoûts,

parce que l'on va simplement retarder une étape, mais on ne va pas au-delà du projet prévu, c'est-à-dire que l'on n'engendre pas de fouilles supplémentaires. Cela correspond exactement à la convention passée entre l'Etat et la Ville de Fribourg.

J'ai entendu que si l'on abat le marronnier plus tard, ça va de nouveau engendrer un chantier. Pas forcément. On peut creuser les trois fosses, les préparer, et en utiliser deux. La troisième sera déjà prête au moment nécessaire, quand le marronnier historique arrivera au terme de sa vie. De plus, il n'y aura pas forcément besoin de fouiller sous l'emplacement du marronnier dès le moment où, après son abattage, on laisse la souche en place et on la laisse dépérir naturellement. Comme c'est une zone piétonne, qui est gravelée, ça ne posera aucun problème aux usager·ère·s.

Concernant ces surcoûts, je dois dire qu'ils sont largement surévalués à mon avis, parce qu'ils ne seront en tout cas pas causés par les fouilles. Si on s'organise correctement, il n'y aura pas de grands travaux supplémentaires, si ce n'est la plantation d'un arbre après coup.

Concernant la proposition de M. Claudio Rugo sur le fait que l'on fasse tout en même temps, que ce n'est pas rationnel. Il n'a peut-être pas remarqué que les parapets sont en train de se renverser et qu'un jour ils vont tomber, et ce jour-là, il se rapproche de plus en plus. Il faut donc faire les travaux avant que ça tombe, parce que ça coûtera encore plus cher et on risque en plus un accident. D'autre part, par rapport à la gêne que ça engendre pour les habitant·e·s, autant faire simultanément le pont et la place, histoire de concentrer les périodes de désagréments liés aux chantiers. On ne fait pas d'omelette sans casser les œufs. Etaler ça dans le temps serait encore plus pénalisant pour le quartier. Je prie M. C. Rugo de bien réfléchir à ses arguments avant de les avancer.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Concernant les deux demandes de renvoi, si j'ai bien compris, il s'agit de renvoyer le message au Conseil communal pour qu'il revienne avec un nouveau projet de requalification, sans pour autant donner des indications claires sur ce qu'il faudrait modifier dans le futur projet, à part peut-être ce qui doit être bien ou mieux ficelé. Vous comprendrez que, pour cette raison, le Conseil communal vous invite à rejeter ces demandes. Il est tout simplement impossible pour le Conseil communal de vous proposer à nouveau un projet qui serait à la hauteur de ce qui est demandé dans ces renvois.

Je remercie par contre le groupe libéral-radical pour la confiance qu'il témoigne au Conseil communal. Il soutient le projet initial. Cependant, je me permets d'apporter un autre point de vue. Le Conseil communal est honoré de votre confiance, mais, en gros, c'est presque un blanc-seing pour réaliser ce que l'on souhaite. Or, dans une démocratie, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas l'exécutif qui décide du projet final, c'est bien le Conseil général. C'est d'ailleurs pour ça que nous vous soumettons ce message, avec un projet qui a été co-construit avec différents partenaires. Toutefois, le dernier mot revient au parlement à travers le vote sur le crédit d'ouvrage.

Concernant la critique qui a été faite sur la procédure et tous ces éléments-là, je m'inscris en faux, parce que justement, la procédure est parfaitement correcte et démocratique. L'exécutif prépare un projet, co-construit avec différentes parties prenantes, consulte ensuite les commissions parlementaires qui émettent un préavis pour le Parlement. A la fin, c'est la demande de crédit qui est soumise au Parlement, et c'est à lui de dire: oui, non, s'abstenir, renvoi.

Ces éléments-là font suite à l'examen du projet, tel qu'il a été ficelé avec le fort soutien des deux commissions du Conseil général, qui préavisent favorablement le maintien du marronnier à la place du Petit-Saint-Jean, tout en prévoyant la plantation d'au moins deux arbres qui étaient censés le remplacer. On va donc quand même planter encore deux arbres supplémentaires. Éventuellement, un troisième pourrait aussi être planté, mais cela fera encore l'objet d'examen plus approfondis et cela est à prendre avec des pincettes. Vu la forte volonté des deux commissions qui ont préavisé cette option, et en plus de la combinaison avec les conclusions de l'expertise 2025, cela a conduit le Conseil communal à se rallier à l'amendement initial de la Commission de l'édilité.

Concernant la question de la fusion versus saucissonnage du projet, je me permets de renvoyer à la page 28 du message. Un tableau y explique clairement l'évolution des coûts par projet, donc identifiés par projet. On y voit le montant attribué à l'assainissement du pont du Milieu, ainsi que celui destiné à la requalification de la place du Petit-Saint-Jean et de tout ce qui y est associé. Les explications sont présentées à un niveau suffisant pour un message public à l'intention de tout un chacun, avec bien sûr aussi les discussions et le questionnement qu'on a eu ensuite en Commission financière. On estime avoir été absolument transparents sur l'évolution des coûts.

M. Gilles Bourgarel l'a dit, la volonté de présenter un crédit qui relie ces deux projets vient du fait que nous avons une expertise. Ce n'est pas une décision prise par simple envie, mais bien parce que l'on dispose d'une expertise sur l'état du pont du Milieu. Cela nous incite fortement à intervenir rapidement pour l'assainir. Il y a aussi une volonté de limiter l'impact d'une phase de chantier sur cet élément central du quartier de l'Auge. Cela a conduit le Conseil communal à vouloir lancer une procédure de marché public, avec une soumission à un consortium complet d'entreprises, afin d'optimiser ce chantier et de réduire au maximum les nuisances. Bien entendu, ce chantier sera subdivisé en petites phases pour mieux en gérer l'impact.

Il a été dit, sans erreur, qu'il fallait s'assurer que les manifestations, comme le Carnaval des Bolzes, le marché aux puces, et d'autres, puissent continuer. Ces demandes vont au-delà de celles des organisatrices et organisateurs de ces événements, car ils ont aussi été impliqués dans la démarche participative. Leurs besoins ont été considérés. De toute évidence, non, le Carnaval des Bolzes ne pourra pas, durant la phase du chantier, utiliser la place du Petit-Saint-Jean. Ils le savent et devront s'organiser autrement. Il en va de même pour le marché aux puces. En revanche, la Ville fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'utilisation des espaces de la place qui ne sont pas en chantier, afin de permettre une cohabitation entre certaines manifestations pendant ces phases de travaux.

Au sujet de la remarque pertinente de M. le conseiller général N. Feyer sur la propriété des terrains et la question de la végétalisation, c'est un point qui avait été identifié dès le début du projet. C'est d'ailleurs pour cela que des conventions sont passées avec les propriétaires privés, qui sont justement d'accord de jouer le jeu, si j'ose dire. Il est prévu d'en signer 65 et actuellement, 53 ont déjà été signées. Le degré de maturité du projet est donc déjà assez élevé, ce qui nous permet de penser qu'il va se concrétiser. Peut-être qu'une fois que certaines installations seront bien mises en place et que la végétation commencera à fleurir, d'autres propriétaires seront aussi encouragés à se lancer dans l'aventure.

Concernant la question du projet artistique, je tiens à souligner, au nom du Conseil communal, qu'il y a une volonté du Conseil général d'avoir un projet artistique intégré d'une manière ou d'une autre dans le projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, ce qui est partagé par le Conseil

communal. Ce souhait a également été exprimé par les participant-e-s lors de la démarche participative. Ils souhaitent une intégration du projet artistique dans le projet de requalification, donc une intégration physique. C'est ce qui explique pourquoi la question du projet artistique a également été intégrée au cahier des charges des marchés publics, afin de s'assurer que les architectes, les architectes-paysagistes, les ingénieurs et les artistes parlent le même langage.

Si vous suivez la proposition de la Commission financière, on va se retrouver avec un projet artistique qui, d'un point de vue constructif, ne pourra pas s'intégrer directement dans le reste du projet. Ça nécessiterait éventuellement de nouvelles mises à l'enquête et une adaptation du projet. Je précise également que le projet artistique, tel qu'il apparaît dans le message, a été présenté en septembre 2021 à toute la population. Vous trouverez d'ailleurs le PDF à ce sujet sur le site internet de la Ville, aux pages 41 et suivantes. Le nom de l'artiste a aussi été communiqué. Toutes les informations sont donc déjà largement disponibles depuis un bon moment.

Tous ces éléments font que le Conseil communal maintient le projet artistique tel qu'il ressort du message. Il vous invite à accepter l'amendement de la Commission de l'édilité concernant le maintien du marronnier à la place du Petit-Saint-Jean. Par contre, il vous invite à refuser les deux autres amendements de la Commission financière.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. J'aimerais juste répondre à Mme B. Noll par rapport à son souci lié au monitoring. De toute façon, d'une manière générale, le Conseil communal, via le Secteur mobilité, monitore ce qui se passe sur les routes, les chaussées, etc. Comme il le fait dans tous les projets et dans tous les chantiers, il va monitorer ce qui va se passer dans ce quartier pendant le chantier. Il monitore certainement déjà maintenant et puis on pourra aussi tirer des conclusions sur ce qui se passera dans le futur.

Pour ce qui est du marché aux puces, le Conseil communal dialogue avec les maraîchers et dans très peu de temps, il lui sera soumis une proposition très concrète qui a l'accord des intéressés et qui a leur satisfaction.

Pour ce qui est du stationnement, je peux encore dire que l'étude qui a permis d'évaluer tous les éléments liés à la mobilité qui était jointe au dossier de mise à l'enquête, dit simplement que l'enquête de stationnement qui avait été faite en 2019 démontre que l'offre en stationnement est bonne. Il n'y a ni un excès de places ni une offre insuffisante.

Je précise qu'à la lecture fine de ce rapport, on peut voir que les places de stationnement qui sont à la route des Neigles ne sont pas pris en compte. Elles sont une poche de stationnement supplémentaire, qui peut servir notamment, quand il y a des manifestations particulières dans ce quartier.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. J'ai encore deux petits ajouts. Premièrement, au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier tous les groupes qui soutiennent le message et le projet de requalification. Deuxièmement, concernant la compatibilité du projet avec la mesure PA2, question posée par Mme B. Noll, j'ajoute que par courrier du 30 janvier 2025, le comité d'Agglomération a confirmé que le projet répondait aux objectifs de la mesure du PA2 et a donc confirmé la part de leur subventionnement pour ce projet. Donc, on est sûr de ce côté-là.

Le président. Nous sommes donc saisis de deux demandes de renvoi, de la part du groupe libéral-radical, ainsi que du conseiller général C. Rugo.

Pour le groupe libéral-radical, M. J.-N. Gex, est-ce que maintenez-vous formellement votre demande de renvoi? Si oui, quelles sont les considérations à apporter?

Gex Jean-Noël (PLR). Je ne suis pas rassuré au sujet de ce surcoût de CHF 100'000.-. Qu'est-ce qui va se passer s'il y a un accident ou d'autres choses? J'aurais préféré que ce coût - qu'on garde ou qu'on ne garde pas ce marronnier – soit mis dans une rubrique "divers et imprévus".

Vous vous rappelez que derrière la Cathédrale, on a coupé deux arbres. Il était prévu qu'on les garde. J'aurais préféré que l'on mette un montant dans une rubrique "divers et imprévus", qu'on fasse les travaux en fonction de l'état au moment T et qu'on regarde ce qu'on peut faire. J'aimerais bien que cette place avance et soit refaite. J'ai fait une demande de renvoi parce que la procédure ne me plaît pas, mais je vais retirer cette demande de renvoi.

Le président. Nous en prenons acte.

M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi? Si oui, je vous prie de préciser ce que vous demandez.

Rugo Claudio (PA). En page 10, on a les deux arbres, mais l'explication est un peu tirée par les cheveux de M. E. Moussa. C'est pour ça que je maintiens ma demande de renvoi, surtout qu'il faut demander au plâtrier de venir avec du plâtre et au peintre de venir avec la peinture. Niveau mobilité, ni M. le syndic, ni M. P.-O. Nobs n'ont de voiture, donc c'est difficile de se mettre à la place de ceux qui doivent faire le trajet en voiture. D'où ma demande de séparer les travaux du pont et de la place du Petit-Saint-Jean. C'est pour ça que je maintiens la demande de renvoi.

Le président. Nous allons donc voter sur cette demande de renvoi. M. C. Rugo demande de séparer les travaux entre le pont du Milieu et le projet de réaménagement de la place du Petit-Saint-Jean et des rues alentours.

Vote sur la demande de renvoi

C'est par 62 voix contre 4 et 7 abstentions que le Conseil général refuse la demande de renvoi de M. C. Rugo.

Ont voté en faveur du renvoi: 4 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre le renvoi: 62 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le

2021-2026 – Procès-verbal n° 32a de la séance ordinaire du Conseil général
du 18 février 2025

Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acquise et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 48.

Article premier

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.
Je vous confirme l'amendement annoncé tout à l'heure: + CHF 100'000.- pour le maintien du marronnier de la place du Petit-Saint-Jean.

Gex Océane (PLR). La minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures refusera cet amendement. Elle propose donc de s'en tenir à la version initiale du Conseil communal.

Le président. La discussion a déjà été passablement animée sur ces amendements. J'ouvre tout de même la discussion pour une ultime occasion de se déterminer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous sommes saisis de 3 propositions d'amendement. Nous allons d'abord voter sur les deux amendements de la Commission financière.

Premier amendement: – CHF 172'900.– pour renoncer au projet artistique tel que présenté dans le message.

M. le rapporteur de la commission financière, confirmez-vous cet amendement?

Jordan Samuel (PS). Je confirme cet amendement.

Vote 1

Proposition d'amendement de la Commission financière visant à supprimer le montant de CHF 172'900.- pour renoncer au projet artistique tel que présenté dans le message.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement de la Commission financière): 27 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rugo Claudio (PA), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement de la Commission financière): 38 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-

2021-2026 – Procès-verbal n° 32a de la séance ordinaire du Conseil général
du 18 février 2025

PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 8 Andrea Diana (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

C'est par 38 voix contre 27 et 8 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement de la Commission financière visant à réduire le crédit d'ouvrage de CHF 172'900.-, afin de renoncer au projet artistique tel que présenté dans le message.

Le président. Nous passons au deuxième amendement de la Commission financière.

Deuxième amendement: ajouter CHF 100'000.- pour un nouveau projet artistique fribourgeois.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je me dois de signaler que dans l'hypothèse où cet amendement devait être accepté, le Conseil communal devra étudier de quelle manière il va le mettre en œuvre. Comme déjà dit, a priori, il ne sera pas possible de prévoir un projet artistique qui s'intègre d'un point de vue constructif dans le projet de réaménagement de la place du Petit-Saint-Jean.

Vote 2

Proposition d'amendement de la Commission financière visant à ajouter le montant de CHF 100'000.- pour un nouveau projet artistique fribourgeois.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement de la Commission financière): 30 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement de la Commission financière): 41 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 2 Grin Grégory (PLR), Violi Nicolas (PS)

C'est par 41 voix contre 30 et 2 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement, soit l'ajout de CHF 100'000.- à attribuer à un nouveau projet artistique fribourgeois.

Le président. Nous passons à l'amendement de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, à savoir, l'ajout d'un montant supplémentaire de CHF 100'000.- au crédit d'ouvrage, afin de maintenir le marronnier de la place du Petit-Saint-Jean.

M. le président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures maintenez-vous formellement votre amendement?

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.
Je maintiens l'amendement.

Le président. Mme la rapportrice de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures maintenez-vous également votre position de refuser l'amendement?

Gex Océane (PLR). Je maintiens la proposition visant à s'en tenir à la version initiale du Conseil communal et s'opposer à l'amendement.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je répète que le Conseil communal se rallie à l'amendement de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Le président. Comme un rapport de minorité sur cet amendement a été déposé visant à s'en tenir à la version initiale, nous allons passer au vote malgré le ralliement du Conseil communal.

Vote 3

Proposition de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures visant à s'en tenir à la version initiale du Conseil communal et s'opposer à l'amendement de ladite Commission.

Ont voté contre l'amendement de la Commission de l'édilité (en faveur de la proposition de la minorité de la Commission de l'édilité visant à s'en tenir à la version initiale du Conseil communal): 20 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Ont voté en faveur de l'amendement de la Commission de l'édilité (contre la proposition de la minorité de la Commission de l'édilité visant à s'en tenir à la version initiale du Conseil communal): 46 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Grin Grégory (PLR), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

C'est par 46 voix contre 20 et 7 abstentions que le Conseil général accepté l'amendement de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures autorisant la dépense d'un montant supplémentaire de CHF 100'000.- afin de maintenir le marronnier de la place du Petit-Saint-Jean.

Le président. Nous passons au vote de confirmation de l'article premier tel qu'amendé, à savoir que le Conseil communal est désormais autorisé à engager un montant de **CHF 7'713'607.- TTC** en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or, ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu, avec pour instruction de ne pas poursuivre le projet artistique tel qu'il figure dans le message, d'en faire un nouveau avec un artiste fribourgeois et également de maintenir le marronnier de la place du Petit-Saint-Jean.

Vote 4

C'est par 59 voix contre 8 et 6 abstentions que le Conseil général adopte l'article premier, tel qu'amendé.

Ont voté Oui: 59 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Muriith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 8 Aebischer David (PLR), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 6 Andrea Diana (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 1 et 5 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 48 du 16 décembre 2024;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

¹ Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 7'713'607.- TTC en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, de la rue de la Samaritaine et de la rue d'Or, ainsi que pour l'assainissement du pont du Milieu.

² Conformément à l'article 29 al.2 de la loi sur les finances communales (LFCo), ce montant sera indexé sur l'indice suisse des prix de la construction (Mittelland – "Génie civil") à la valeur d'avril 2024, soit 113.1 (base 2020).

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin).

Fribourg, le 18 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 67 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée

2021-2026 – Procès-verbal n° 32a de la séance ordinaire du Conseil général
du 18 février 2025

(Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 5 Andrea Diana (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC)

Le président. Je vous remercie beaucoup pour votre écoute et votre compréhension au moment des modalités de vote, ce n'est pas toujours évident. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et vous donne rendez-vous demain à 19.30 heures.

La séance est levée à 22.59 heures.

Fribourg, le 10 mars 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor